

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, président
 Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire
 Mme SYLVIE GIRARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
DE LIGNE À 315 Kv GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 12 octobre 2000, à 19 h
Centre Jeunesse des Laurentides
104, rue Vert-Pré
Huberdeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2000	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS ET ÉLÉMENTS DE RÉPONSE	1
INTERVENANTS :	
M. Jacques Ruelland	2, 51, 69, 98
M. Robert Boissonnault.....	7, 56, 80
M. Daniel Grate	17
M. Réjean Thomas.....	35
M. Jean Sabourin	41, 63
M. Jean-Marie Morin	45, 65, 92
M. Sylvain McDonald	77
Mme Micheline Jobin	82
M. Sylvain Boulianne	86
Mme Danièle Hébert.....	102
Questions de la Commission.....	110
Mot du Président	118

* * *

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Nous allons poursuivre cette cinquième séance de la première partie de l'audience publique du projet de ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé-Vignan par la société Hydro-Québec.

10 Rapidement, encore une fois, première partie d'audience, des questions. On va vous demander de procéder comme cet après-midi en y allant le plus directement possible vers la question.

15 On vous incite à vous inscrire au registre tenu par madame Bourdages à l'arrière de la salle. On continue à limiter le nombre de questions à deux en vous demandant de vous réinscrire jusqu'à nouveau ordre.

20 On vous indique également que la Commission va voir, au fur et à mesure de la soirée, si cette cinquième séance de neuf séances prévues dans le cadre des présentes audiences, puisqu'il y a d'autres séances qui sont prévues dans l'Outaouais, à Ripon et à Gatineau, au fur et à mesure de la soirée, nous allons déterminer si nous fermerons la première partie publique à Huberdeau ce soir. Cela va dépendre principalement du roulement des questions. Ça inclut entre autres le fait que... le moment où lesquelles questions se recourent ou s'il n'y a pas trop de redondance. C'est ça qu'on mesure au fur et à mesure tout simplement.

25 Donc, on vous demande d'être économe de commentaires et de vous aligner le plus possible vers la question, des questions directes. Et on va commencer à demander des résumés de réponse pour les questions qui auront déjà été posées tout simplement en vous invitant à consulter les verbatims puisque, dans les verbatims, tout ce qui a été dit ça en après-midi et en soirée est tout inscrit.

30 Nous commençons immédiatement par un appel de documents — un peu plus, je l'oubliais — en demandant à Hydro-Québec, s'il vous plaît, d'annoncer les documents que vous êtes en mesure de déposer ou des compléments de réponse.

M. JEAN RIVA :

35 Oui. Monsieur le Président, en termes de documents déposés, «Plan stratégique 2000-2004» en 15 copies; «Champs électriques et magnétiques sur la santé 2000», 15 copies.

40 En plus, nous avons les éléments de réponse qui ont été demandés hier sur les charges interruptibles. S'il vous plaît de les entendre, on peut vous les donner verbalement. Je vais demander à monsieur Fortin de...

LE PRÉSIDENT :

45 Monsieur Fortin, si vous êtes en mesure de nous donner les explications.

M. SERGE FORTIN :

50 Oui. La charge interruptible sur l'ensemble du territoire québécois, on parle d'environ 1 000 MW. Le préavis minimal, c'est 18 heures. La durée maximale d'interruption de ces clients-là, c'est de trois à seize heures. Le programme actuel prend fin d'ici 2000-2001 ou 2001-2002 plutôt, excusez-moi, et sera en révision. Il y a une réflexion aussi à apporter là-dessus dans les prochaines années.

55 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. D'autres compléments d'information?

M. JEAN RIVA :

60

Non.

LE PRÉSIDENT :

65 Très bien. Pas de compléments d'information du côté des personnes ressources?

Nous invitons immédiatement un premier participant, monsieur Ruelland. Bonsoir, monsieur Ruelland.

70 **M. JACQUES RUELLAND :**

75 Bonsoir. Monsieur le Président, mes deux questions vont porter essentiellement, en deux volets, sur l'adéquation entre la nature du problème vécu lors de la crise du verglas et la solution proposée par Hydro-Québec. Alors, on sait qu'on a vécu un événement rare, extraordinaire, mais temporaire en 1998 pour lequel Hydro-Québec propose une solution permanente donc à un problème temporaire.

80 Alors, j'aimerais savoir d'Hydro-Québec quelle est la meilleure solution technique temporaire disponible et possible pour faire face à un événement semblable à celui de 1998, étant entendu que le poste de conversion serait construit?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva?

85

M. JEAN RIVA :

La meilleure solution temporaire technique, c'est la ligne Grand-Brûlé-Vignan.

90 **LE PRÉSIDENT :**

Et à défaut du projet?

95 **M. JACQUES RUELLAND :**

J'ai demandé temporaire, Monsieur le Président, temporaire, solution temporaire à un problème temporaire. Ça, c'est une infrastructure permanente la ligne Grand-Brûlé-Vignan. Quelle est la solution temporaire à un problème d'une durée de trois, huit, dix jours, deux semaines?

100

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva?

105 **M. JEAN RIVA :**

Le poste temporaire.

LE PRÉSIDENT :

110

Le poste temporaire d'Outaouais? Très bien.

M. JACQUES RUELLAND :

115 Mais est-ce que c'est la démonstration qu'on a eue cet après-midi, que j'avais demandée, avec l'utilisation du poste temporaire et tout ça?

LE PRÉSIDENT :

120

J'imagine que c'est ça. Est-ce que je me trompe?

M. JEAN RIVA :

C'est ça, Monsieur le Président.

125

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

130

M. JACQUES RUELLAND :

Merci.

135 **LE PRÉSIDENT :**

Votre seconde question, monsieur Ruelland.

140 **M. JACQUES RUELLAND :**

145 La deuxième question porte aussi sur la nature du problème de 1998 et la solution qui est proposée. Lors des audiences de l'Ange-Gardien, monsieur Fortin a fait une démonstration claire des causes du délai de raccordement au niveau de la clientèle locale. C'est repris dans le PR-5, on le voit à la page 12, la cause principale, c'est... 95% des causes, c'est dû à des problèmes locaux de chute sur les arbres.

150 Alors, ma question, c'est : comment se fait-il qu'on propose la construction d'une ligne de transport à haute tension pour résoudre un problème qui, de par sa nature, est... les délais de raccordement sont dus à des problèmes de distribution locale comme il a été amplement démontré lors des audiences sur l'Ange-Gardien et comme monsieur Fortin l'a fait à ce moment-là?

LE PRÉSIDENT :

155 Monsieur Riva, résumez la position.

M. JEAN RIVA :

Monsieur Fortin.

160

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fortin?

165 **M. SERGE FORTIN :**

Information. De quelle question monsieur Ruelland parle-t-il, juste pour me référer au document qu'il a?

170 **M. JACQUES RUELLAND :**

C'est le PR-5, le Complément du rapport d'avant-projet, réponses aux questions et commentaires. C'est la question 8 et c'est les pages 11 et 12. Et le deuxième paragraphe de la page 12, on dit :

175 *«En ce qui concerne (..) de la région de l'Outaouais, soulignons que 95% des problèmes survenus lors de la tempête ont été causés par la chute d'arbres et de branches sur le réseau de distribution.»*

Donc, c'est l'adéquation entre la solution proposée et la nature du problème.

180 Est-ce qu'on ne devrait pas investir le 175 millions dans la sécurisation du réseau d'alimentation, enfouissement, toute l'histoire? Est-ce qu'il ne serait pas plus pertinent et plus approprié de faire ça que de construire une nouvelle ligne de transport à haute tension?

M. SERGE FORTIN :

185 Premier correctif, c'est pas mon... c'est un texte d'Hydro-Québec, c'est pas moi l'ai composé, juste pour la forme des choses.

190 Ce qu'on dit ici, c'est que la distribution effectivement a été affectée, donc c'est pour ça qu'il y a un programme d'élagage qui a été majoré, amélioré et qu'il le sera aussi. La distribution étant une problématique importante, ici nous, on se conditionne, on se concentre sur l'axe transport. La distribution est importante. Il faut la voir, il faut travailler dessus. Le temps de rétablissement des artères de distribution est en général moins long. Donc, il y a des emphases qui vont être mises là-dessus pour éviter que ça tombe.

195 Au niveau transport maintenant, il y a une seule et unique ligne. Les structures étant ce qu'elles sont, en acier, le temps de rétablissement est toujours plus long. Donc, on a eu un problème, on l'a étudié et on veut régler le problème du transport sans pour autant négliger ou oublier le problème de la distribution. Donc, il y a des efforts qui seront faits aussi dans le cadre de la distribution. On pourra toujours documenter, si vous le voulez, un peu les programmes qui ont été mis de l'avant. Mais là, on discute d'un problème de transport. Aussi, il faut améliorer la situation au niveau transport, des lignes à plus haute tension. C'est vraiment deux volets, deux éléments distincts.

205 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais c'est compréhensible de la part du public que le tout soit vu non pas par division ou par section, par division de travail.

210 Et j'imagine que, monsieur Ruelland, vous faites le pont avec les informations sur les programmes à l'égard du réseau de distribution, tel qu'on a entendu cet après-midi?

M. JACQUES RUELLAND :

215 Bien, je comprends très bien la problématique. Ils nous ont fait la démonstration dans l'Outaouais qu'ils n'avaient pas jugé nécessaire de rétablir la ligne Chénier-Vignan puisque, de toute façon, le réseau de distribution était à terre. Alors, ils ont mis leur priorité... c'est documenté dans les choses, ils ont mis leur priorité en Montérégie. Et comme il y avait à la fois

220 la chute du réseau de distribution en grande partie et l'alimentation locale qui pouvait alimenter le secteur, ils n'ont pas rétabli en priorité la ligne Chénier-Vignan. Donc, le problème n'était pas la ligne Chénier-Vignan. Le problème qui a occasionné les délais de raccordement de 10 et même de 14 jours dans certains secteurs, c'était dû à l'incapacité de nettoyer les fils et de rétablir le courant localement.

225 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ruelland, nous vous remercions.

230 **M. JACQUES RUELLAND :**

Merci. Je n'ai pas eu ma réponse par exemple.

LE PRÉSIDENT :

235 On invite monsieur Boissonnault.

M. SERGE FORTIN :

240 Est-ce qu'on peut compléter là-dessus, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

Êtes-vous en mesure de le faire tout de suite?

245 **M. SERGE FORTIN :**

250 C'est important de rappeler aux gens le contexte de 1998. Il y avait un problème majeur étendu sur une vaste partie du territoire québécois. Les emphases ont été mises là où il y avait presque plus rien pour aider les gens. En Outaouais, la ligne étant tombée, c'est une chose mais, localement, il y avait de la production disponible. Donc, les besoins en période de crise pouvaient suffire en partie. Donc, ils ont fait appel à la réduction de consommation. Ils ont fermé de bureaux, fermé des usines, ainsi de suite, mais les gens ont pu... il y avait un minimum de distribution ailleurs qu'ailleurs. Comme en Montérégie, par exemple, il n'y avait plus rien. Donc, les effectifs ont été concentrés là où il y avait encore plus de problèmes de façon à pouvoir équilibrer, remonter tranquillement l'ensemble du service offert à la clientèle.

260 Donc, c'est pas parce que la distribution n'était pas là qu'on n'a pas réparé la ligne Chénier-Vignan. C'est parce qu'il y avait déjà un apport minimal par les centrales locales qui a fait qu'il fallait aller aider les gens où il y avait plus rien du tout. Ça fait qu'il y a une question de contexte qu'il faut vraiment bien...

LE PRÉSIDENT :

C'est bien.

265

M. SERGE FORTIN :

Merci.

270

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

275

Merci.

LE PRÉSIDENT :

280

Monsieur Boissonnault? Bonsoir, Monsieur.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

285

Bonsoir. Alors, tourisme et villégiature sont deux axes pas mal importants du développement de la région des Laurentides et de la région de Papineau-Labelle ou de la MRC de Papineau-Labelle. Depuis l'arrivée d'Intrawest, le développement s'est accéléré dans la région des Laurentides et commence à peine à s'étendre dans notre région. Or, la région de Huberdeau-Brébeuf compte déjà la ligne de 735 kilovolts de la Baie James qui pollue et scarifie notre environnement visuel.

290

Question : est-ce qu'il a été évalué ou est-ce que le ministère de l'Environnement ou l'Hydro-Québec a évalué l'impact négatif de la construction d'une nouvelle ligne avec des pylônes — et j'insiste — surdimensionnés de 54 mètres de haut, c'est-à-dire dix mètres de plus que ceux de la Baie James, 30 pieds de plus, ça compte, sur le développement récréo-touristique de notre région et surtout sur notre capacité d'attirer de nouveaux arrivants, de nouveaux résidants pour revitaliser une région qui en a bien besoin?

295

Et sous-question, si c'est possible, est-ce qu'il a été tenu compte, dans l'établissement de la ligne, de l'impact négatif sur certains développements récréo-touristiques dans la région du Lac-à-la-Loutre appelé «la terre des frères» ou «le territoire des anciens frères», sur le développement de la montagne du Loup et sur le développement du domaine de monsieur Wyler sur le Chemin du Lac Martin? Donc, question générale et question plus spécifique.

300

LE PRÉSIDENT :

305

De quelle façon Hydro-Québec a analysé pour considérer tout l'aspect récréo-touristique du secteur ici par opposition, par exemple, à d'autres secteurs ou dans le cas d'autres tracés?

M. JEAN RIVA :

310

Une ligne est un équipement linéaire. Elle a des impacts, évidemment des impacts qui sont considérés comme négatifs, quoiqu'elle aussi des retombées positives et je ne parle pas des retombées économiques, mais je parle du besoin.

315

Par rapport à un secteur donné, on consulte le territoire sur lequel on passe pour qu'ils nous donnent des indications sur les milieux qu'ils privilégient. C'est-à-dire qu'il y a toujours la première réponse : «Vous ne passez pas chez nous, vous passez ailleurs.» Si je veux aller ailleurs puis qu'ils me disent : «Vous ne passez pas chez nous, vous passez ailleurs», bon, à un moment donné, il faut que je passe sur un territoire.

320

Sur le territoire donné à grande échelle, mettons, géré par une MRC, on compte sur la MRC pour nous orienter vers les corridors qui sont le moins pénalisant pour la MRC, ce qui va évidemment nous amener quelque part dans une municipalité et on va faire le même exercice avec les municipalités.

325

Donc, oui, il y a des impacts négatifs. On essaie de les minimiser, ces impacts négatifs-là, tant par la démarche que par l'étude d'impacts.

LE PRÉSIDENT :

330

Le niveau d'évaluation, on comprend le rapport entre de l'information qui vient de l'ensemble du territoire par les gouvernements supra-municipaux, mais est-ce que, chez vous, il y a une analyse un peu plus pointue qui va vers... sans faire le cas par cas, mais d'y aller avec organisation ou institution par institution. Les exemples que monsieur Boissonnault mentionne, c'en est quelques-uns, mais ça pourrait être d'autres aussi qui pourraient se rajouter tout le long du tracé en fait. Est-ce que c'est pris en compte dans le choix du tracé?

335

MME CONSTANCE LABEL :

340

Ce n'est pas pris en compte institution par institution. Comme vient de l'expliquer monsieur Riva, le travail qu'on fait, on le fait avec les gestionnaires du territoire au niveau des MRC et au niveau des municipalités.

345

Et dans le cas du projet de ligne Grand-Brûlé-Vignan, un certain nombre d'informations nous sont venues des gestionnaires du territoire qui nous ont fait part de projets à venir dans certains secteurs, projets dont, nous, on ne pouvait pas avoir... on n'avait pas accès à cette information-là autrement que par le biais des gestionnaires du territoire.

LE PRÉSIDENT :

350

Mais vous répondez de nouveau dans le même sens que monsieur Riva, c'était déjà compris. Ma question, c'est : une fois cette information-là transmise chez vous, est-ce que vous alliez plus loin? Et la réponse, c'est «non» pour les raisons que vous invoquez.

355

M. JEAN RIVA :

Oui.

360

LE PRÉSIDENT :

O. K. Rapidement, est-ce que certains pylônes sont surdimensionnés?

365

M. JEAN RIVA :

On cherche la réponse, là.

370

LE PRÉSIDENT :

O.K. On la reprendra un peu plus tard.

375

M. ROBERT BOISSONNAULT :

Dans leur document, c'est 54 mètres. C'est ce qu'ils nous ont présenté à toutes les soirées d'information. Vous comprendrez qu'Huberdeau risque de devenir la capitale des pylônes avec trois lignes 735 et 315 kilovolts. C'est pas une capacité d'attraction monstre pour la villégiature, les résidences secondaires et pour le récréo-tourisme ici.

380

LE PRÉSIDENT :

Votre seconde question, monsieur Boissonnault?

385

M. ROBERT BOISSONNAULT :

Hydro-Québec, dans son complément d'étude d'impacts, a étudié le bassin du Lac-à-la-Loutre. Les études ont porté essentiellement sur l'érosion de surface et les écoulements ou le ruissellement de surface.

390

On a vu dans la présentation de monsieur... qui était là, je ne me rappelle plus, c'est peut-être du ministère des Forêts, qu'il y avait plusieurs possibilités de dérive des phytocides et il a parlé également du ruissellement et de la percolation.

Ma question est la suivante : est-ce qu'a été étudiée la géologie du territoire que les pylônes traversent aux abords du Lac-à-la-Loutre et également ailleurs, mais comme c'est mon

395 coin, c'est celui dont je vais parler, pour le tracé qui a été retenu? Et plus précisément, est-ce qu'il y a des études sismiques qui ont été faites et par qui? Et est-ce qu'elles ont révélé quelle était la topographie du socle rocheux? Est-ce que le socle rocheux penche vers le lac ou il penche vers les autres vallées? Dans quel sens coulent les eaux souterraines s'il y a percolation?

400 Est-ce que ces études ont révélé la présence de failles ou de fractures qui pourraient favoriser la communication entre le bassin versant du Lac-à-la-Loutre et ceux du Lac Martin et du Lac Maillé? Est-ce qu'on connaît l'orientation de ces fractures?

405 Ces études ont-elles révélé la présence d'une bande éventuelle de marbre ou de calcaire nord-ouest, sud-est qui passe sous le Lac-à-la-Loutre et que chevauche la ligne au moment où ils traversent le Chemin du Lac Martin et au moment où ils longent le Chemin du Lac Martin?

410 Est-ce qu'on a vérifié si ce socle calcaire n'a pas entraîné ou, de par sa nature, n'est pas favorable à la formation de cavernes et de réseaux souterrains qui permettent ou qui entrent en relation avec les sources profondes qui alimentent entre autres le Lac-à-la-Loutre? Est-ce que ces études ont été faites? C'est ma question.

LE PRÉSIDENT :

415 La question générale, c'est au niveau d'Hydro-Québec. Lors de l'optimisation, est-ce que vous avez pris en compte la géomorphologie du terrain d'une part, et tout aspect hydrogéologique, le sens d'écoulement des eaux? Bien que madame LeBel nous ait indiqué qu'on était dans l'autre bassin versant, est-ce qu'il peut y avoir des communications des eaux souterraines?

420

M. JEAN RIVA :

425 On a fait effectivement effectuer une étude géomorphologique et géotechnique par une firme externe dont les principales conclusions sont contenues dans le rapport complémentaire. Ladite étude peut être déposée à la Commission, si ça l'intéresse, pour tout le bassin versant du Lac-à-la-Loutre.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

430 Elle ne porte que sur les éléments de surface. Il n'y a aucune étude de géomorphologie, si vous l'avez bien lu.

MME CONSTANCE LABEL :

435 L'étude qu'on a fait réaliser dans le secteur du Lac-à-la-Loutre porte sur les dépôts meubles et, en langage technique, on appelle ça une étude géomorphologique.

LE PRÉSIDENT :

440 Et les résultats, sommairement, vous indiquent que c'est «non» à l'ensemble des questions? On aimerait avoir un complément pas seulement sur l'étude, la réalisation de l'étude, mais quels sont les résultats de l'étude?

M. JEAN RIVA :

445

Les résultats de l'étude nous conduisent à dire, et c'est ce qu'on dit, que ça ne représente aucun risque pour le Lac-à-la-Loutre. On s'est sortis du bassin versant du Lac-à-la-Loutre, mais même si on était restés dans le bassin versant du Lac-à-la-Loutre, ça ne représentait aucun danger pour la qualité de l'eau potable du Lac-à-la-Loutre. Puis là, en plus, 450 on est en dehors du bassin versant, donc il n'y a aucun danger.

LE PRÉSIDENT :

455 L'étude a été faite à partir des sites des pylônes projetés ou c'était l'ensemble de l'emprise?

460 **M. JEAN RIVA :**

Ça a été fait à partir de l'emprise projetée et de l'emprise modifiée, si on veut, l'ensemble du bassin versant. Il y a tout le bassin versant du Lac-à-la-Loutre là-dessus.

465 **LE PRÉSIDENT :**

La Commission apprécierait que vous déposiez les copies de l'étude.

M. JEAN RIVA :

470

La semaine prochaine, est-ce que ça vous convient?

LE PRÉSIDENT :

475 Quand vous serez à même de nous la déposer. Donc, c'est le plus bref possible en termes de délai.

Monsieur Boissonnault?

480 **M. ROBERT BOISSONNAULT :**

Monsieur le Président, on n'a toujours pas eu de réponse à la question. Si on lit l'étude, il y a aucune étude des formations rocheuses sous les sédiments de surface. Alors, je ne sais pas comment monsieur Riva peut répondre ceci.

485

En plus, il dit que la ligne en dehors du bassin versant. Vous remarquerez... et j'aimerais ça qu'on vous projette la diapositive correspondant au trajet aux alentours du Lac-à-la-Loutre, celle que vous avez projetée cet après-midi s'il vous plaît. Vous remarquerez que lorsque la ligne quitte l'emprise de la Baie James aux confins des lots 26 et 27... j'aimerais qu'on me montre ça en gros plan s'il vous plaît. Je peux peut-être poursuivre mon argumentation pendant que...

490

LE PRÉSIDENT :

Non, je pense que ça ne sera pas nécessaire.

495

M. ROBERT BOISSONNAULT :

O.K. Oui, c'est ça. On ne peut pas le voir sur cette carte-ci. Il est sur la carte, parce que c'est la même carte que nous avons. Alors, vous voyez le Lac-à-la-Loutre qui est tout à fait en bas. Il y a un tributaire de ce lac qui part juste... si vous prenez la ligne rouge qui se dégage de l'emprise de la ligne de la Baie James, à peu près quelques centimètres de là exactement, il y a un *creek* qui passe sous la ligne. Et c'est un tributaire important du Lac-à-la-Loutre. À ce moment-là, ils disent qu'ils sont en dehors, mais ils sont à la limite. Et dépendamment du traitement, on va affecter le Lac-à-la-Loutre. Alors, c'est pas tout à fait exact.

500

505

Pour le reste, c'est vrai qu'ils sont en dehors, mais sur cette section-là, ils ne sont pas tout à fait en dehors.

510

LE PRÉSIDENT :

Quelle est la distance, madame LeBel? Vous l'avez déposé cet après-midi, mais quelle est la distance en kilomètres entre le lac et le passage de la ligne projetée?

515

MME CONSTANCE LABEL :

Ce tracé-ci, c'est 1 550 kilomètres.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

520

1 550 kilomètres? Oh là!

MME CONSTANCE LABEL :

525 Mètres.

LE PRÉSIDENT :

530 Mètres.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

On est d'accord. Alors, on est prêts à prendre cette ligne-là!

535 **LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait regarder sur une carte où ça arrive, ça! Monsieur Boissonnault, allez-y.

540 **M. ROBERT BOISSONNAULT :**

Oui. La distance ne fait rien à l'affaire tout dépendant de la situation de la ligne par rapport au bassin versant. Donc, vous voyez ce triangle rouge avec l'emprise également de la ligne de la Baie James. Et je ne sais pas si je dois poser une question ici ou je dois faire une affirmation. Quel est le traitement auquel songe Hydro-Québec pour l'ensemble de la ligne qui traverse ici? On a parlé de traitement mécanique, traitement chimique. Qu'est-ce que vous avez l'intention de faire pour cette ligne étant donné que, selon vous, elle est en dehors du Lac-à-la-Loutre?

550 **LE PRÉSIDENT :**

Madame LeBel?

MME CONSTANCE LABEL :

555 Tel qu'expliqué par monsieur Jasmin hier qui est responsable de l'épandage des phytocides dans la région, lorsque viendra le moment de faire l'entretien de l'emprise de la ligne Grand-Brûlé-Vignan, il y aura d'abord examen pour déterminer quelles sont les zones sensibles. Et tous les ruisseaux qui seront observés dans l'emprise de la ligne feront l'objet de zones de protection.

560 **LE PRÉSIDENT :**

565 Étant donné que c'est des milieux sensibles, tel que le décrit votre document. Mais un ruisseau qui pourrait être intermittent, est-ce qu'il serait considéré également comme un milieu sensible?

MME CONSTANCE LABEL :

Oui.

570

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, monsieur Boissonnault.

575

M. ROBERT BOISSONNAULT :

Je vous remercie.

M. JEAN RIVA :

580

Monsieur le Président, si ça peut aider la Commission ultérieurement si le débat continue là-dessus, on a aussi un agrandissement du bassin versant du Lac-à-la-Loutre.

585

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais on verra à ce moment-là... on peut l'examiner, allez-y.

590

M. ROBERT BOISSONNAULT :

Est-ce que je peux noter qu'il n'y a pas de congruence entre la carte de Polygéo et cette carte-ci où la fin du tributaire dont je parle est escamotée dans la carte de Polygéo?

595

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est le cas, madame LeBel?

MME CONSTANCE LABEL :

600

Je ne peux pas vous répondre là. Il faudrait que je comprenne bien de quel ruisseau il s'agit.

M. JEAN RIVA :

605

On va vérifier, mais encore là une opinion personnelle, j'ai plus confiance en une carte grande échelle qui a été faite par Polygéo que la carte ici qui est au 20 000, c'est ça? Donc, à ma connaissance, s'il y a un niveau de détail qui est plus précis, il est sur l'autre carte plutôt que sur celle-là.

610

LE PRÉSIDENT :

On voit bien le ruisseau en question sur cette carte-là. Le passage de la ligne étant celui...

615

MME CONSTANCE LABEL :

Le tracé retenu et modifié, c'est le tracé qui est ici au nord, à l'extérieur du bassin versant. Et ce qu'on proposait initialement, c'était le tracé ici, le plus au sud.

620

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il est possible, madame LeBel, d'enlever la couche? Merci. Et si on remonte le ruisseau que nous pointait monsieur tantôt, on se rend jusqu'à la ligne directement dans l'emprise. Et est-ce que je me trompe ou s'il continue? C'est juste parce que je vois mal.

625

MME CONSTANCE LABEL :

Ça ici?

630

LE PRÉSIDENT :

L'autre, oui. Il arrête à l'emprise ou... le ruisseau intermittent qu'on voit sur votre carte, on voit qu'il se rend jusqu'à l'emprise.

635

MME CONSTANCE LABEL :

Non. Il s'arrête ici.

640

LE PRÉSIDENT :

Avant?

645

MME CONSTANCE LABEL :

On est dans le secteur de partage des eaux ici. On est à la limite du bassin versant du Lac-à-la-Loutre et du bassin versant du Lac Maillé. Donc, le ruisseau prend sa source ici pour aller vers le Lac-à-la-Loutre. Et un autre ruisseau ici part pour aller vers le Lac Maillé.

650

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais sur ce très court plateau, vous avez le ruisseau qui part très proche de la ligne. Je le vois là.

655

MME CONSTANCE LABEL :

Oui.

660

LE PRÉSIDENT :

O.K., merci.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

665

Est-ce que je peux faire remarquer qu'il y a plein de petites sources souterraines qui alimentent ce tributaire? Et s'ils ne vont pas sur place, s'ils n'y vont pas à pied, ils ne le verront pas. Donc, pour eux, c'est rien du tout. En tout cas...

670

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Nous invitons maintenant monsieur Daniel Grate. Bonsoir, Monsieur.

675

MR. DANIEL GRATE :

Good evening, Mr. President, Madam Commissioner, panel. My name is Dan Grate. I live on Chemin du Lac Martin, right where the line is going to go like that.

680

I have been able to attend the proceedings...

THE CHAIRMAN :

685

Mr. Grate...

MR. DANIEL GRATE :

Yes.

690

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant. Moi, je ne suis pas assez familier en anglais pour vous comprendre parfaitement. Je vais vérifier avec mes collègues s'il y a quelqu'un qui est capable de faire une traduction.

695

O.K., Mr. Grate.

MR. DANIEL GRATE :

700

Yes.

LE PRÉSIDENT :

705

Pour le bénéfice de tout le monde... je ne sais pas si vous me comprenez en français, vous pouvez vous exprimer en anglais, ce n'est pas un problème, mais on va faire une traduction, si vous permettez, par une Commissaire.

M. DANIEL GRATE :

710

Je parle un petit peu français.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

715

M. DANIEL GRATE :

Je m'excuse, je suis américain. Je reste au Québec juste pour une couple d'ans, O.K.?

720

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais nous allons faire une brève traduction par ma collègue ...

M. DANIEL GRATE :

725

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

730

... pour le bénéfice de ceux qui veulent vous écouter également.

M. DANIEL GRATE :

O.K.

735

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, nous vous écoutons.

740 **MR. DANIEL GRATE :**

My name is Daniel Grate. I live on Chemin du Lac Martin. My wife has attended these meetings for two evenings because I was taking care of our children at home. We discussed the questions she was going to ask when she was here, and quite honestly when she told me the response, it was, to say the least, inadequate and political.

I am the father of two children that have cancer, and when I asked her about this particular problem, to refer to this distinguished panel, the response she got was, while well meaning, it was not adequate, because it wasn't responded to by an authority as in a physician or doctor.

My questions, and I have only two, are firstly: Does the panel from Hydro-Québec acknowledge the fact that sufficient incidents of juvenile cancer have been reported in the past to warrant investigation into the causation of these incidents as respects to high-powered lines and electromagnetic fields?

Do you agree that enough has happened in the past to warrant investigation into it? That's my first question.

760 **(TRADUCTION)**

Je m'appelle Daniel Grate. J'habite sur le chemin du lac Martin. Mon épouse a assisté aux rencontres d'hier et d'avant-hier soirs parce que je prenais soin des enfants à la maison. Elle et moi avons discuté ensemble au préalable des questions que nous souhaitons poser et, en toute honnêteté, les réponses avec lesquelles elle m'est revenue étaient pour le moins inadéquates et à caractère plutôt politique.

Je suis père de deux enfants atteints de cancer et lorsque j'ai demandé à mon épouse ce que les distingués membres de ce comité lui avaient répondu au sujet de ce problème particulier, la réponse dont elle m'a fait part, bien que bien intentionnée, était inadéquate puisqu'elle n'émanait pas d'une autorité médicale.

Je n'ai que deux questions. D'abord, le comité d'Hydro-Québec reconnaît-il que le nombre de cas de cancer juvénile signalés par le passé justifie des recherches sur le lien possible entre ces cas de cancer et la présence de lignes à haute tension et donc de champs électromagnétiques?

Êtes-vous d'accord avec moi que ces cas sont suffisamment nombreux pour justifier que des recherches soient entreprises à ce chapitre? Voilà ma première question.

780

(FIN DE LA TRADUCTION)

MRS. CATHERINE CHAUVIN, Commissioner :

785 That should be enough for me to translate.

MR. DANIEL GRATE :

790 O.K.

MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

795 Mon nom est monsieur Daniel Grate. Ma femme a assisté aux séances d'avant-hier soir et d'hier soir. Je ne pouvais pas assister, parce que je gardais les enfants. Les questions qu'elle a adressées à la Commission et aux membres présents dans la salle pour y répondre n'ont pas répondu à ses interrogations. Elles étaient plutôt inadéquates et de type politique. Les réponses étaient bien intentionnées mais non adéquates, parce qu'elles ne venaient pas de la part d'un médecin ou d'un docteur.

800 Alors, la question de monsieur Grate est : est-ce que Hydro-Québec reconnaît qu'il y a suffisamment d'incidents de cancer juvénile pour justifier des recherches cause à effet entre la présence de lignes à haute tension et, donc, les champs magnétiques et l'occurrence de cancer chez les enfants?

805 I did my best.

M. DANIEL GRATE :

810 Oui.

M. JEAN RIVA :

815 Je vais appeler le docteur Plante s'il vous plaît. Pourriez-vous signaler à monsieur Grate que monsieur Plante est docteur, donc un médecin, donc...

LE PRÉSIDENT :

On va laisser le soin au docteur Plante...

820 **M. JEAN RIVA :**

... un professionnel.

LE PRÉSIDENT :

825

Je pense que c'est au docteur Plante de se présenter.

DR. MICHEL PLANTE :

830 Bonsoir. Est-ce que je dois parler en anglais ou en français?

LE PRÉSIDENT :

835 On va vous demander de le faire dans les deux langues, si c'est possible de votre part.

DR. MICHEL PLANTE :

840 Oui. Bien, je pourrais le faire en... je vais essayer de répondre en anglais puisque c'est sa langue.

LE PRÉSIDENT :

845 Oui. En vous identifiant sur le plan professionnel également.

DR. MICHEL PLANTE :

850 My name is Michel Plante. I'm a medical advisor for Hydro-Québec and I've been an advisor on this question of the health effects of electromagnetic fields since 1982, so I've been following that with colleagues very closely over the last 18 years, following the research and especially this question of cancer, and by what you've said, it's actually 18 years ago, I must say, that we acknowledged that we had some indication that there could be a link between transmission line and cancer, and this all started because of a study that was published in 1979
855 by Doctor Nancy Vertimer from Denver, Colorado.

860 Doctor Vertimer, an epidemiologist, noticed in one research that there seemed to be an association between the fact of living close to power lines and a slightly higher risk of leukemia among children in the house there. Her conclusion at the time was that obviously she could not say that there was a causal relationship between the two, but she said, *We should do more research on this, because it might be the magnetic field coming from the line., so this hypothesis was taken very seriously by the scientific community all over the world, not only here in Quebec and in Canada, but also in the States, and about 16 or 17 studies have been
865 published on the subject of childhood leukemia and magnetic fields over the last 20 years.

The most important studies were published over the last three years. The most important one was published in 1997, by Martha Linnet from the National Cancer Institute in the United States, and I must say that it's still, but it was a big challenge to see if there was an association

870 for two main reasons: the first one is that it is not a very common cancer, it's quite a rare disease,
so if you want to study a rare disease, you have to find the cases and enough cases to have a
good study, so it's not that easy.

875 The second reason was that the risk factor that was involved, or the hypothesis, if you
want, was a small risk, it was not a big increase of risk, but it was a small increase. When it's a
very large increase like, for example, lung tumor and tobacco smoking, it's quite easy to see it,
but if you multiply the risk by a small factor it's more difficult to see, so all researchers knew that
by the mid-1980s so very large studies were designed, with large sample size, to try to detect
such an association if it was there.

880 So although there's a total of 17 or 18 studies, three or four of them are really better
because they have a very large sample size, and the methodology has improved over the years,
and the most recent ones are the better in general.

885 The Martha Linnet's study was done with 638 cases of leukemia, which is a very... it's the
largest sample. These cases were collected in the United States, within nine states over a period
of a few years, and the idea is when we have a case which is identified, to go at the home and to
measure the magnetic fields in the house or, in other studies, to have the children wear a
dosimeter, a little thing that they have on the belt, so that we can have a very good idea of the
average field in the house and then compare if the risk is higher when the field goes up.

890 So the conclusion of that study, that was published in the New England Journal of
Medicine at the time, was that there is little evidence - if I can remember the wording, *We found
that there is little evidence.+ , so there was no big evidence. It was not written neither, *There's no
evidence.+ They saw a very slight increase of risk, very slight, at a certain level of fields. but at a
895 higher level a field the risk went down. So they said, *Well, we cannot conclude from that study
that there is a definitive link between high fields and cancer.+

900 Another study of the same type, a very good one, was published in 1999 and was carried
out by Dr. McBride from Vancouver, Canada. They had a total of close to 400 cases. And we
have a little advantage in Canada because - well, advantage for this kind of study, because the
average field is a little bit higher, so we have more children in the category of high exposure, so if
there is a risk there, it's easier to observe it.

905 And this study was almost completely negative. The researchers haven't shown any
association between the level of fields measured with dosimeters and the risk of cancer.

910 The last one was published in December 1999, by an English team. They gathered more
than 1,000 cases of childhood cancer, including leukemia. They looked at other cancers too,
brain tumors and things like that, and the results again came out as almost completely negative.

When I say that, of course when you look at such study you may have many, many
results and it's not easy to summarize one study with one number, sometimes, you know, you

have to look to the details, but in general they concluded that there was no indication of an association between magnetic field and leukemia.

915

So if we looked at the overall picture of the 17 studies, and I can show a graph if you want, we would see that in some studies, mainly in the 1980s, I would say four, five, maybe six studies have reported an association between the presence of a high voltage transmission line and an increased risk of cancer, but when researchers decided to improve the methodology, and instead of only looking at the presence of the line, they went and measured the field within the homes, most of these studies haven't been able to show a definitive link between high magnetic fields and cancer.

920

This does not mean that it does not exist. Such a link might exist, but what it means is that if it exists, if there is a risk, this risk has to be very, very small. When it's very small, actually it's almost impossible to prove. Let's say you increase the risk by 10%, this is - well, you might say, *10% is significant. I wouldn't like my children to be at risk, a 10% higher risk of a normal risk of having cancer+, but for epidemiologists trying to confirm or reject this hypothesis is extremely difficult because you would have to work with a very, very large sample, so there is, I would say, a limit, technical limit, to the power or the ability of such studies to establish a link.

925

930

It was said yesterday that it's not possible to prove a negative effect, and that's perfectly true. You can always say, *Well, I don't see any risk.+ Yes, fine, but there might be a little one and you don't see it, and I must say, *Yes, that's possible+, O.K.? So what we are sure about from the epidemiological studies now is that there is no large increase in the risk. This would have been seen easily, as it is, for example, with tobacco and lung cancer, or asbestos in lung cancer. These associations are clear because the risk factor is very high. For example, if you smoke one package a day on average, you have a tenfold, a higher risk, a tenfold risk of having a lung tumor. That's quite high. So we are sure that we're not in a situation like this.

935

940

So epidemiological studies are very useful to identify carcinogens in our environment, but there is another approach, and this was started about ten years ago, and these are the animal studies. The advantage of the animal studies is that we can expose animals to very high level of fields, much higher than we have in our environment. For example, a typical field in our environment is about for let's say .2 microtesla, 0.2 microtesla, and for the children who had the highest exposure it was around 0.4, 0.5 microtesla.

945

Well, in a laboratory, you can go up to 5,000 microteslas and you can expose the animals for 20 hours per day and for their whole life, so it's a two-year experiment, so it has certain advantages. It's not perfect, because we're not like rats and mice. There are differences of course, but we're all mammals and we also have some resemblance, so it's been very useful over the last 30 years to identify carcinogens.

950

Four studies have been done, using standard protocol, over the last five years, to study if magnetic field, at very high levels, could increase the risk of tumor in animals. One study was

955

done in Quebec here, a second one was done in Japan, and two studies, two large-scale studies, were done in the States, so we've got four now.

960 Two species and two sexes have been studied, which is the standard kind of test you want to have, and none of these four studies have shown an increase risk of tumor, not only for leukemia, but for all tumors in general, so the animal studies are negative. The available epidemiological studies are, at the most, equivocal, but I would say mostly reassuring, the recent ones.

965 And also there is a third line of evidence that's being used to identify carcinogens. It's a bit technical, but it's looking at the effect of a field, magnetic field or electric field, on living cells, and you try to find out if the fields cannot transform a normal cell in a cancer cell, for example by inducing mutations. So there's been more than 100 such studies with fields, and it's been very, very difficult to identify any biological effect under, I would say, 10 microteslas.

970 At 50 microTeslas and 100 microTeslas you might see a few changes in the cell, but it seems that the threshold of the observable effect, if you want, would be quite high in terms of the kind of fields we're exposed to.

975 So if we look at these three lines of evidence, the likelihood that 60 hertz magnetic fields, whether they come from a transmission line or whether it comes from the circuits in your house, whether the fields could increase the risk of cancer, when we look at all the evidence, it's very unlikely. I wouldn't say *impossible+ because, you know, it's not possible to say that, but it doesn't seem very likely that that magnetic field could increase the risk of cancer, and the evidence that it does not increase the risk of cancer has been increasing over the last years.

980 So although the definitive answer is not there yet, I would say ten years ago we were in a position where we were not able to say that... we were in a position where we didn't have enough data, now we have lots of studies, and the most I can say is that, yes, it is reassuring, and we're not in a situation like for tobacco or for other carcinogens, where after doing 10 studies, 20 studies, 30 studies, you see the risk becoming clearer and clearer. That's not the situation here.

990 I would say that... and I think it represents most of the opinions expressed over the last three or four years by health organizations, that there are some associations coming from epidemiological studies for which we don't have a clear answer, but the overall evidence, based on what we know of the action of the fields, the animals studies and very good epidemiological studies done so far, there is little evidence that magnetic fields increase the risk of cancer.

995 So, in a nutshell, that's about what we witnessed.

MR. DANIEL GRATE :

In a nutshell.

1000 **DR. MICHEL PLANTE :**

Well, it's a big nutshell.

1005 **MR. DANIEL GRATE :**

It's a big nutshell.

DR. MICHEL PLANTE :

1010 It's a big one, yes, what we observed over the last 20 years. I must say when I started that, the first time was, I think, in 1983 we talked about it in a public hearing, and we had no animal studies. We had very little in-vitro studies, studies on cells, and no good epidemiological studies, so it was really hard to say. Well, is there a problem or not?

1015 We're not in that situation now. For anyone who looks at the literature, it's abundant, lots of studies have been done. There are still questions, there are still some researchers who believe that there is a link there. It might not be with the magnetic field itself, but something associated with it, maybe. So, it's still a question of research.

1020 But in terms of public health, if there is any public health impact it has to be very small, because it's extremely difficult to observe, if it exists at all.

(TRADUCTION)

1025 Je m'appelle Michel Plante. Je suis conseiller médical pour Hydro-Québec et c'est à ce titre que je m'intéresse depuis 1982 aux effets des champs électromagnétiques sur la santé, ce qui veut dire que je suis de très près ce dossier avec mes collègues depuis maintenant dix-huit ans, et plus particulièrement ce qui touche la question du cancer. Pour répondre à votre question, c'est il y a 18 ans, je dois dire, suite à une étude publiée en 1979 par le docteur Nancy Vertimer de Denver, au Colorado, que nous avons reconnu qu'il y avait certains indices nous permettant de croire qu'il pouvait exister un lien entre les lignes de transmission et le cancer.

1035 Le docteur Vertimer, épidémiologiste, avait remarqué en effet au cours de ses recherches qu'il semblait y avoir une relation causale entre le fait d'habiter à proximité de lignes de transmission et l'occurrence légèrement plus élevée de leucémie chez les enfants. Elle en était venue à l'époque à la conclusion que, de toute évidence, il lui était impossible d'établir cette relation entre les deux mais qu'il serait souhaitable de poursuivre les recherches en ce sens puisqu'il était possible que la leucémie soit causée par le champ magnétique provenant de la ligne de transmission. Cette hypothèse a donc été prise très sérieusement en considération par la communauté scientifique de par le monde, non seulement ici au Québec et au Canada mais aussi aux États-Unis. Environ seize ou dix-sept études ont donc été publiées au cours des vingt dernières années sur le sujet de la leucémie infantile et les champs magnétiques.

1045 Les études les plus importantes ont été publiées au cours des trois dernières années, la plus
 marquante – d'ailleurs, elle est encore aujourd'hui considérée comme telle - étant celle de 1997
 réalisée par Martha Linnet du *National Cancer Institute* aux États-Unis. Mais de vérifier s'il
 existait réellement une telle relation causale constituait un défi de taille pour deux raisons :
 premièrement, la leucémie n'est pas un cancer très répandu, au contraire, il s'agit d'une maladie
 rare. Or, pour étudier une maladie rare, vous devez trouver des cas en nombre suffisant pour
 1050 obtenir une bonne étude et cela n'est pas chose facile.

La deuxième raison était que le facteur de risque en jeu ou, si vous voulez, l'hypothèse
 supposait un risque faible, il ne s'agissait pas d'une augmentation importante du risque mais
 d'une légère augmentation. Il est facile de constater une grande augmentation du risque par
 1055 exemple dans les cas de tumeurs au poumon dues au tabagisme, mais si vous multipliez le
 risque par un facteur moindre, il est plus difficile d'établir un lien causal et tous les chercheurs
 étaient au courant de ce fait dès le milieu des années 80. C'est pourquoi des études très
 exhaustives ont été entreprises avec de grands échantillonnages afin de déceler cette relation si
 toutefois elle existait.

1060 Ainsi, bien qu'au total dix-sept ou dix-huit études aient été réalisées, trois ou quatre
 seulement d'entre elles traitent à fond le sujet puisqu'elles portent sur un très grand
 échantillonnage et que la méthodologie utilisée s'est améliorée au fil des années. Les plus
 récentes sont en général les plus exhaustives.

1065 L'étude de Martha Linnet a porté sur 638 cas de leucémie, ce qui constitue un très ... en
 fait, il s'agit de l'échantillonnage le plus vaste jusqu'à maintenant. Ces cas ont été répertoriés
 dans neuf états aux États-Unis sur une période de quelques années. Dorénavant, lorsqu'un cas
 est identifié, nous nous rendons sur place et nous mesurons les champs magnétiques dans la
 1070 maison ou encore, nous munissons les enfants d'un dosimètre, un petit appareil qui se porte à la
 ceinture, ce qui nous permet d'avoir une très bonne idée du champ moyen dans la maison et
 d'évaluer si le risque est plus élevé lorsque le champ augmente.

1075 La conclusion de cette étude, publiée dans le New England Journal of Medicine à
 l'époque, était qu'il y avait peu d'indices et, si je peux me rappeler des mots exacts: « Nous
 avons découvert qu'il y avait peu d'indices », il y n'y avait donc pas de preuves évidentes. Mais
 ce n'était pas écrit non plus : Il n'y a aucun indice. Les chercheurs avaient constaté une très
 légère augmentation du risque, très légère, à un certain niveau des champs, mais plus le niveau
 d'un champ était élevé, plus le risque diminuait. C'est pourquoi on a dit : « Eh bien, nos
 1080 recherches ne nous permettent pas de conclure qu'il existe un lien définitif entre un champ
 magnétique élevé et l'incidence du cancer. »

1085 Une autre étude du même type, une excellente étude par ailleurs, réalisée par le docteur
 McBride de Vancouver, au Canada, a été publiée en 1999. Cette étude portait sur quelque 400
 cas au total. Il est à noter que nous disposons d'un léger avantage au Canada parce que ... eh
 bien, un avantage, s'entend, pour ce genre d'étude, parce que le champ magnétique moyen

étant légèrement plus élevé ici, un plus grand nombre d'enfants sont sujets à une exposition élevée et s'il existe un risque, il est plus facile de l'observer.

1090 Les résultats de cette étude ont été presque complètement négatifs. Les chercheurs n'ont réussi à démontrer aucun lien causal entre le niveau des champs magnétiques mesurés au moyen des dosimètres et le cancer.

1095 La dernière étude a été publiée en décembre 1999 par une équipe de chercheurs d'Angleterre. Ces chercheurs ont répertorié plus de 1 000 cas de cancer infantile, y compris de leucémie. Ils se sont également penchés sur d'autres types de cancer, tumeurs au cerveau et ainsi de suite, et les résultats se sont révélés encore une fois presque totalement négatifs.

1100 Lorsque je dis cela, il est évident que lorsqu'on s'attarde à telle étude, on peut avoir beaucoup, beaucoup de résultats et il n'est pas facile de résumer une étude à un chiffre; il faut parfois, vous savez, aller dans les détails, mais en gros les chercheurs en sont venus à la conclusion qu'il n'existait de façon générale aucune indication d'une relation causale entre champ magnétique et leucémie.

1105 Donc si nous dressions le portrait général de ces dix-sept études, et je pourrais vous montrer un graphique si vous le voulez, nous verrions que dans certaines d'entre elles, particulièrement celles réalisées dans les années 80, je dirais que quatre, cinq, peut-être six ont signalé une relation causale entre la présence de lignes de transmission à haute tension et un risque élevé de cancer, mais lorsque les chercheurs ont décidé de raffiner leur méthodologie et
1110 de ne plus tenir compte que de la présence des lignes mais plutôt de mesurer le champ dans les maisons, la plupart de ces études n'ont pas pu démontrer un lien définitif entre champs magnétiques élevés et cancer.

1115 Cela ne signifie pas pour autant que ce lien n'existe pas. Il est possible qu'il existe mais s'il existe, s'il existe un risque, ce risque ne peut être que très très faible. Lorsqu'il est très faible, en fait, il est presque impossible à prouver. Disons que vous augmentez le risque de 10 %, cette augmentation est ... eh bien, vous pouvez dire : « Dix pour cent représente une augmentation significative . Je ne voudrais pas que mes enfants courent le risque, un risque 10 % plus élevé que le risque normal, de souffrir du cancer », mais il est extrêmement difficile pour les
1120 épidémiologistes de confirmer ou de rejeter cette hypothèse parce qu'ils doivent travailler avec un très grand échantillonnage. Il y a donc des limites, des limites techniques, à la possibilité que ces études établissent un lien.

1125 Il a été dit hier qu'il n'est pas possible de prouver des effets négatifs et c'est un fait. On peut toujours dire : Eh bien, je ne vois aucun risque. Oui, très bien, mais il peut quand même il y en avoir un sans qu'on puisse le voir et là je dois convenir que oui, c'est possible, O.K.? Ce dont nous sommes certains toutefois, si l'on se fie aux études épidémiologiques actuelles, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation considérable du risque. Si tel était le cas, il aurait été facile de le constater comme par exemple dans le cas du tabagisme et du cancer du poumon ou encore de
1130 l'amiante et du cancer du poumon. Ce genre de relation causale est claire parce que le facteur

de risque est très élevé. Ainsi, si vous fumez un paquet par jour en moyenne, le risque que vous développiez une tumeur du poumon est dix fois plus élevé, ce qui constitue une augmentation du risque considérable. Nous sommes donc convaincus que tel n'est pas le cas ici.

1135 Si les études épidémiologiques sont très utiles pour identifier les substances
cancérinogènes présentes dans notre environnement, il existe néanmoins depuis une dizaine
d'années un autre type de recherches pour ce faire: les études effectuées sur les animaux.
L'avantage de ces études vient de ce que nous pouvons exposer les animaux à des niveaux de
champs très élevés, beaucoup plus élevés que ce que nous avons dans notre environnement.
1140 Par exemple, un champ typique dans notre environnement est d'environ, disons, ,2 microTesla,
0,2 microTesla et dans le cas des enfants ayant subi l'exposition la plus importante, autour de
0,4, 0,5 microTesla.

1145 Eh bien, dans un laboratoire, vous pouvez aller jusqu'à 5 000 microTeslas et exposer les
animaux vingt heures par jour toute leur vie durant et il s'agit d'une expérience menée sur deux
ans, ce qui comporte certains avantages. Bien sûr, ce n'est pas parfait car nous ne sommes pas
comme les rats ou les souris. Il y a des différences mais comme nous faisons tous partie des
mammifères et que nous avons certaines ressemblances, alors cette approche s'est révélée très
utile au cours des trente dernières années pour identifier les substances cancérigènes.

1150 Quatre études ont été réalisées au moyen du protocole standard au cours des cinq
dernières années pour vérifier si le champ magnétique, à des niveaux très élevés, pouvait
accroître le risque de tumeur chez les animaux. L'une d'elles a été menée ici même au Québec,
une deuxième au Japon tandis que les deux autres, deux études réalisées sur une grande
1155 échelle, ont été menées aux États-Unis. Donc nous en avons quatre.

Deux espèces des deux sexes ont été étudiées, ce qui correspond au test standard, et
aucune de ces quatre études n'a démontré un accroissement du risque de tumeur, non
seulement pour ce qui est de la leucémie mais encore pour toutes les tumeurs en général; les
1160 études effectuées sur les animaux se sont donc révélées négatives. Les études
épidémiologiques disponibles sont tout au plus équivoques mais en grande partie rassurantes, je
dirais, à tout le moins pour ce qui est des plus récentes.

1165 Il existe également un troisième type de recherches utilisées pour identifier les
substances cancérigènes. Cette dernière est un approche est peu technique, mais en gros elle
porte sur les effets des champs, magnétiques ou électriques, sur les cellules vivantes et vise à
déterminer si ces champs sont susceptibles de transformer une cellule normale en cellule
cancéreuse, par exemple en provoquant des mutations. En fait, plus d'une centaine d'études ont
été menées sur les champs et il a été difficile, très difficile d'identifier les effets biologiques
1170 produits par des champs de moins de 10 microTeslas.

À 50 et 100 microTeslas, il est possible que vous constatiez quelques changements dans
la cellule mais il semble que le seuil d'effet observable, si vous voulez, soit relativement élevé
selon le type de champs auxquels nous sommes exposés.

1175

Par conséquent, si nous nous fondons sur ces trois types de recherches, la probabilité que des champs magnétiques de 60 hertz, qu'ils proviennent de lignes de transmission ou de circuits dans votre résidence, puissent accroître le risque de cancer, si nous considérons l'ensemble des recherches, est très faible. Je n'irais pas jusqu'à dire impossible parce que, vous savez, il n'est pas possible de faire de telles affirmations, mais il semble très improbable que les champs magnétiques puissent accroître les risques de cancer et les preuves que nous en avons en ce sens ne cessent de s'accumuler depuis les dernières années.

1180

1185

Aussi, bien qu'une réponse définitive ne puisse encore être donnée, je dirais qu'il y a dix ans nous étions dans une position où nous étions dans l'impossibilité de dire ... nous étions dans une position où les données n'étaient pas suffisantes. Nous disposons aujourd'hui d'un grand nombre d'études et tout ce que je puis dire est que oui, les résultats sont rassurants et que nous ne sommes pas dans une situation comme pour le tabac ou les autres substances cancérigènes où, après avoir mené dix études, vingt études, trente études, nous pouvons voir le risque avec de plus en plus de netteté. Tel n'est pas le cas ici.

1190

1195

Je dirais que ... et je pense que cela représente bien la plupart des opinions exprimées au cours des trois ou quatre dernières années par les organismes de santé, qu'il existe certains liens révélés par les études épidémiologiques pour lesquels nous n'avons pas encore une réponse claire, mais que de façon générale, selon les données dont nous disposons au sujet de l'effet des champs, les études effectuées sur les animaux et les excellentes études épidémiologiques réalisées jusqu'à maintenant, il y a très peu d'indices nous permettant de croire que les champs magnétiques accroissent le risque de cancer.

1200

Alors, en résumé, c'est à peu de choses près ce dont nous avons été témoins.

MR. DANIEL GRATE :

En résumé.

1205

DR. MICHEL PLANTE :

Eh bien, en gros résumé.

1210

MR. DANIEL GRATE :

En gros résumé.

1215

DR. MICHEL PLANTE :

Oui, c'est un résumé très succinct de ce que nous avons observé au cours des vingt dernières années. Je dois avouer que lorsque j'ai commencé à m'intéresser à la question, la première fois, je pense que c'était en 1983 que nous avons parlé de cette question au cours

1220 d'une audience publique, nous ne disposons pas à l'époque d'études menées sur des animaux.
Nous avons très peu d'études in vitro, d'études sur les cellules, et aucune étude
épidémiologique exhaustive, ce qui fait qu'il était réellement difficile de préciser s'il y avait un
problème ou non.

1225 Mais tel n'est pas le cas aujourd'hui. Pour quiconque désire fouiller le sujet, la
documentation est abondante et les études nombreuses. Il subsiste toujours des questions et
certains chercheurs continuent de penser qu'il existe un lien causal entre champ magnétique et
cancer. Il se peut que ce lien n'ait rien à voir avec le champ magnétique en soi mais peut-être
bien avec quelque chose qui y soit relié. C'est donc encore là une question de recherches.

1230 Mais en termes de santé publique, s'il y a un quelconque impact, cet impact ne peut être
que très minime puisqu'il est difficile à observer, si tant est qu'il existe.

1235 **(FIN DE LA TRADUCTION)**

LE PRÉSIDENT :

1240 Docteur Plante, on ne vous demandera pas de faire la traduction au complet de ce que
vous venez de dire. Peut-être nous résumer C moi, j'ai la chance de pouvoir avoir une traduction
au bureau C mais sauf s'il y a des gens dans la salle qui voudraient avoir une traduction plus
complète des propos. Peut-être nous indiquer sommairement qu'est-ce qu'il en est, puis les
études auxquelles référer, différentes de celles dont il a été question hier soir, avec votre
conclusion surtout, pour le bénéfice des gens ici.

1245 **DR. MICHEL PLANTE :**

Je m'excuse, référer à ce qui a...?

1250 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être nous résumer un peu votre propos avec la conclusion tout simplement.

1255 **DR. MICHEL PLANTE :**

1260 Alors, pour ce qui est du lien entre le cancer chez l'enfant et les champs magnétiques,
depuis une quinzaine d'années et même une vingtaine d'années, de très nombreuses études ont
été réalisées, des études épidémiologiques et des études aussi animales en laboratoire, et aussi
des études sur des cellules vivantes pour essayer de découvrir les mécanismes d'interaction des
champs avec les cellules.

1265 Et il y a une dizaine d'années, on était dans une position où il nous manquait vraiment beaucoup de données pour faire une analyse complète. Et c'était difficile d'avoir une opinion assez ferme dans un sens ou dans l'autre.

1270 Depuis, je vous dirais, cinq ans, il y a eu d'importantes études épidémiologiques qui ont été publiées. Évidemment, ça prend sept ou huit avant de les réaliser. Donc, ça prend du temps avant d'avoir les résultats. D'importantes études animales aussi. Et quand on regarde l'ensemble de ces données-là, les indices, qui permettraient de penser que les champs magnétiques ou les champs électriques augmentent le risque de cancer, sont des indices faibles, très faibles, et que si ce risque-là existe, il faudrait que le risque soit effectivement de très faible amplitude, parce qu'il est très difficile à observer.

1275 Donc, on peut dire, je pense, depuis au moins deux, trois ans que les résultats qu'on a devant nous sont des résultats rassurants. On n'est vraiment pas dans une situation comme dans celle où on était il y a une quinzaine d'années.

1280 Et il reste encore des questions qui sont ouvertes et il y a des associations qui ont été observées dans les études épidémiologiques récentes qui demeurent des questions de recherche. Donc, il n'y a toujours pas de réponse définitive.

1285 Mais il faut aussi garder à l'esprit qu'on est incapables de démontrer l'absence d'un effet. Donc, ça, ça reste toujours un problème réel quand vient le temps de communiquer des résultats comme ceux-là. Mais dans l'ensemble, les résultats sont rassurants et il y a encore des recherches qui se poursuivent ici et ailleurs.

LE PRÉSIDENT :

1290 Très bien. Monsieur Grate, votre seconde question. Second question.

MR. DANIEL GRATE :

1295 Well, with all that you said, and I'm sure that this side or somebody else could bring opposing arguments, can Hydro-Québec declare absolutely, absolutely 100%, the health of my children, everybody else's children in our community from developing these one in a million cancers, because one is too many, I'm sure you agree. One sick person is too many. Can Hydro-Québec guarantee it won't happen?

1300 **(TRADUCTION)**

1305 Eh bien, avec tout ce que vous venez de nous dire, et je suis certain qu'autant d'un côté que de l'autre on pourrait des arguments contradictoires, est-ce que Hydro-Québec peut garantir totalement, à 100 %, la santé de mes enfants, des enfants de tout le monde dans notre communauté, qu'ils ne courent pas le risque de un sur un million de développer le cancer?

Parce qu'un cas, c'est déjà beaucoup trop, je suis sûr que vous en convenez ... Une seule personne malade, c'est déjà beaucoup trop. Est-ce que Hydro-Québec peut nous assurer que cela ne se produira pas?

1310 **(FIN DE LA TRADUCTION)**

DR. MICHEL PLANTE :

1315 Hydro-Québec will never guarantee that, as no medical doctor will ever guarantee that neither. As I said, there will always be a very small possibility that something can happen that we don't understand, that we don't... and we cannot give you a guarantee like that. I mean we're not an insurance company. The medical world is different.

1320 The only thing we can say is that the likelihood of such an event is very remote, very small, and that the overall scientific evidence does not support now that there is a causal relationship between exposure to magnetic fields and cancer, whether it's for children or adults. That's the only thing we can say.

1325 There are still researches, ongoing researches. There is an important epidemiological research in Germany, there is one in Japan. This will come out in a few years, this might change a little bit the picture. This is how research evolves. So, You know, I cannot predict what will happen, but the present evidence does not support this association. I cannot say it's impossible, but it does not support that. So it's not a question of guarantee, it's a question of likelihood and it's a small likelihood, very small one.

1330

(TRADUCTION)

1335 Hydro-Québec ne pourra jamais fournir une telle garantie, tout comme aucun médecin d'ailleurs ne pourra le faire non plus. Comme je l'ai dit, il y aura toujours une très petite possibilité que quelque chose puisse se produire, quelque chose que nous ne pouvons pas comprendre, que nous ne pouvons pas ... C'est pourquoi nous ne pouvons pas vous fournir une telle garantie. Je veux dire nous ne sommes pas une compagnie d'assurance. Le monde médical est différent.

1340 La seule chose que je puis dire, c'est que la probabilité qu'un tel événement se produise est très faible, très petite, et que les données scientifiques en général ne permettent pas d'établir à ce jour de lien causal entre champs magnétiques et cancer, que ce soit chez les adultes ou les enfants. C'est la seule chose que je puis dire.

1345 Entre-temps, les recherches se poursuivent, dont une importante étude épidémiologique en Allemagne et une autre au Japon. Les résultats ne seront disponibles que d'ici quelques années et pourront peut-être modifier légèrement les choses. C'est ainsi que la recherche évolue. Vous savez, je ne peux pas prédire ce qui va se produire, mais les données dont nous disposons ne viennent pas corroborer ce genre de lien causal. Je ne peux pas dire que c'est impossible mais elles ne viennent pas corroborer cette hypothèse. Ce n'est donc pas une

1350 question de garantie mais bien une question de probabilité et cette probabilité est faible, voire très faible.

(FIN DE LA TRADUCTION)

1355 **MR. DANIEL GRATE :**

Mr. President...

LE PRÉSIDENT :

1360

Un instant. Peut-être un très bref résumé, docteur Plante, s'il vous plaît.

DR. MICHEL PLANTE :

1365

On nous demandait s'il était possible de donner une garantie qu'il ne pourrait pas y avoir même un cas sur un million de produire un cancer. Une garantie comme celle-là ne peut pas être donnée. Je pense qu'aucun médecin pourrait la donner, parce qu'on ne peut pas présumer des connaissances qui s'en viennent devant nous.

1370

Tout ce qu'on peut dire actuellement, c'est que les évidences ou les indices scientifiques, qu'on a devant nous pour analyser la situation, ne supportent pas l'hypothèse ou supportent peu ou pas l'hypothèse qu'il y ait un lien entre l'exposition aux champs et le cancer. C'est le mieux qu'on puisse dire et le plus qu'on puisse dire pour l'instant. Et cette opinion-là pourrait être modifiée dans le futur, mais on commence à avoir quand même pas mal de données et ça prendrait des études quasi surprises pour changer cette opinion-là.

1375

LE PRÉSIDENT :

1380

Très bien, merci.

Merci, monsieur Grate.

MR. DANIEL GRATE :

1385

Thank you, Mr. President. I look forward to seeing you in November. I look forward to meeting you in November.

THE CHAIRMAN :

1390

Thank you.

LE PRÉSIDENT :

Au niveau de la Santé publique?

1395

M. ÉRIC GOYER :

Oui. Monsieur le Président, juste un complément d'information pour monsieur qui vient de poser la question, lui rappeler que, en face de l'incertitude qu'on a avec toutes les études, la position de la Santé publique, c'est un évitement prudent. Donc, on n'est pas sûrs à 100%, mais la position de la Santé publique, c'est de dire : *Bien, écoutez. On va réduire autant que possible l'exposition aux champs électromagnétiques face à cette incertitude.+

1400

LE PRÉSIDENT :

1405

Très bien.

MRS. CATHERINE CHAUVIN, Commissioner :

1410

For Mr. Grate. Mr. President has asked me to inform you that the position of the Public Health Ministry will be reported in the transcriptions from the hearing of yesterday night.

LE PRÉSIDENT :

1415

Je tiens à remercier ma collègue pour la traduction libre et en identifiant bien clairement que c'est pas une traduction au sens des traducteurs officiels, mais que ça a été drôlement utile pour quiconque en avait besoin, y compris le président.

On invite maintenant monsieur Réjean Thomas.

1420

M. RÉJEAN THOMAS :

1425

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Thomas. Votre première question?

1430

M. RÉJEAN THOMAS :

Oui. Moi, c'est à propos de la ligne qu'ils veulent faire. J'aimerais voir la carte de la ligne est/ouest et de la Montérégie plus ou moins. Je ne sais pas si c'est possible de la voir.

1435

LE PRÉSIDENT :

La ligne est/ouest de la Montérégie?

1440 **M. RÉJEAN THOMAS :**

Est/ouest, mais après ça avec la Montérégie. Vous savez, sur un côté de l'Outaouais, ce côté-ci de l'Outaouais, c'est Lachute. En face de l'autre bord, c'est Rigaud et Ste-Marthe, puis partout jusqu'à Valleyfield. C'est une pointe...

1445

LE PRÉSIDENT :

On va demander s'il y en a une, mais je vous indique que la Commission ne fait pas l'analyse du dossier boucle Montérégie.

1450

M. RÉJEAN THOMAS :

Non.

1455

LE PRÉSIDENT :

Il y a une autre commission qui se charge de ça présentement.

M. RÉJEAN THOMAS :

1460

Je comprends, O.K. Je vais y aller différemment d'abord.

1465

LE PRÉSIDENT :

Dans le secteur Beauharnois?

M. RÉJEAN THOMAS :

1470

C'est parce que les zones de vent...

LE PRÉSIDENT :

1475

Dans le secteur Beauharnois?

M. RÉJEAN THOMAS :

Non, pas Beauharnois, pas tout à fait là. Juste Valleyfield et ainsi de suite, là.

1480

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1485

M. RÉJEAN THOMAS :

C'est parce que la zone de vent, qu'ils parlaient des zones de vent, moi, quand j'ai travaillé à Mirabel, apparemment que c'est des vents propices sur tel sens par rapport à... pour les avions. Alors, la zone de vent au-dessus du St-Laurent s'en vient vers Lachute. Ils disaient que la problématique était entre Lachute et Vignan.

1490

C'est ça que vous avez dit? Oui, c'est ça, il me semble, entre Lachute et Vignan.

Ici à Pointe-Calumet ou à Calumet ou à Bell Falls sur notre rivière Rouge, il y a une centrale. Combien de mégawatts qu'elle développe? Hydro-Québec ne l'a jamais dévoilé, ça, à venir jusqu'à date.

1495

LE PRÉSIDENT :

Sur la Rouge?

1500

M. RÉJEAN THOMAS :

Oui, sur le long de la Rouge ici, qui peut être interférée à la 315 kV.

1505

M. JEAN RIVA :

Monsieur le Président, est-ce qu'on parle de Chute Bell?

1510

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est ça?

1515

M. RÉJEAN THOMAS :

Bien, à Bell Falls en tout cas qu'ils appellent. Nous autres, dans nos termes, c'est Bell Falls.

1520

M. JEAN RIVA :

Bell Falls, c'est Chute Bell?

MME CONSTANCE LABEL :

1525

Bell Falls, c'est ça.

M. JEAN RIVA :

1530

Bell Falls, Chute Bell.

LE PRÉSIDENT :

1535

O.K. Sur la rivière Rouge?

M. RÉJEAN THOMAS :

Oui.

1540

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et c'est quoi la production de cette centrale?

M. RÉJEAN THOMAS :

1545

Bien, c'est ça que je me demande. Je veux savoir combien est-ce qu'elle développe de mégawatts.

LE PRÉSIDENT :

1550

C'est quoi?

M. SERGE FORTIN :

1555

De mémoire, c'est 9.9 mégawatts, en bas de 10 mégawatts.

M. RÉJEAN THOMAS :

Ça représente quoi en kilowatts, ça?

1560

M. SERGE FORTIN :

Bien, 10 fois 1 000, 10 000 kilowatts.

1565 **M. RÉJEAN THOMAS :**

10 kilowatts. C'est pas plutôt 1 000 000? Un kilowatt, c'est pas 1 000 000 de watts?

1570 **M. SERGE FORTIN :**

C'est 1 000 watts. Donc, 10 mégawatts, c'est 10 000 000.

M. RÉJEAN THOMAS :

1575 Vous disiez que l'interconnexion n'était pas bien, bien forte vis-à-vis l'Ontario à Vignan. Celle-là pourrait-elle aider en cas de panne?

LE PRÉSIDENT :

1580 C'est pas une grosse centrale, mais est-ce que c'est une centrale à laquelle vous pouvez recourir?

M. SERGE FORTIN :

1585 Oui. Elle rentre dans le parc des petites centrales, mais c'est de l'ordre de moins que 10 mégawatts, donc pour le besoin de...

LE PRÉSIDENT :

1590 C'est une mini-centrale privée, j'imagine?

M. SERGE FORTIN :

1595 Sous toute réserve, je pense que ça a été fait en partenariat avec la MRC d'Argenteuil. En tout cas, il y a un... la nouvelle façon de faire de monsieur Caillé, là, il y a un genre de partenariat local. Je ne saurais dire, là.

LE PRÉSIDENT :

1600 Oui, mais c'est dans le cadre du programme des petites centrales?

M. SERGE FORTIN :

Sociétés en commandite qui est le terme approprié. Merci.

1605 **M. RÉJEAN THOMAS :**

Je suis tout surpris qu'ils en aient jamais parlé. C'est pour ça, parce que j'aurais aimé voir ça par rapport à ça.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Mais là, on le sait. Mais c'est parce que c'est pas gros en puissance.

1615 **M. RÉJEAN THOMAS :**

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

1620 C'est pas beaucoup en puissance.

M. RÉJEAN THOMAS :

1625 C'est pas beaucoup, mais au fil de l'eau, ils pourraient développer plus encore avec des centrales.

LE PRÉSIDENT :

1630 Votre seconde question, monsieur Thomas?

M. RÉJEAN THOMAS :

1635 La deuxième question, est-ce que, avec le fil de l'eau qu'il y a là, ils pourraient développer plus de mégawatts pour alimenter Vignau, dépanner? Parce que vous avez la ligne 315.

LE PRÉSIDENT :

1640 Développer d'autres centrales?

M. RÉJEAN THOMAS :

1645 Pardon?

LE PRÉSIDENT :

En développant d'autres centrales?

1650

M. RÉJEAN THOMAS :

Au fil de l'eau, ils peuvent mettre des alternatives qui peuvent faire plus d'électricité s'ils le veulent. Ils le savent bien trop, Hydro-Québec, hein? Parce qu'ils ne veulent pas le dire.

1655

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que vous envisagez de faire des centrales au fil de l'eau?

1660

M. JEAN RIVA :

Sur la rivière Rouge?

LE PRÉSIDENT :

1665

J'imagine pas seulement la Rouge.

M. RÉJEAN THOMAS :

1670

À Bell Falls, c'est déjà installé, là.

1675

M. JEAN RIVA :

C'est ça. J'imagine que, si on a une centrale d'installée de 10 mégawatts, c'est pas mal le maximum qu'on pouvait tirer de cette rivière-là. Généralement quand on... évidemment, il y a des considérations économiques, mais quand on installe une centrale au meilleur choix économique, on essaie de tirer le plus de puissance qu'on peut.

1680

M. RÉJEAN THOMAS :

En tout cas, en cas de panne, hein?

1685

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Thomas.

1690

M. RÉJEAN THOMAS :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1695

Monsieur Jean Sabourin. Bonsoir, Monsieur.

M. JEAN SABOURIN :

1700

Bonsoir. Mon questionnement est au niveau méthodologique. Dans le cadre du projet actuel, il y a eu plusieurs études qui ont dû être faites, entre autres sur les solutions considérées par Hydro-Québec, dont celles du Comité Harvey, en alimentant par la centrale Beauharnois. Les variantes de tracé de la ligne proposée aussi ont dû faire l'objet d'études. Certains tracés — il me semble, c'est très personnel — favorisés par Hydro-Québec, on m'a dit qu'ils ont fait l'objet d'études plus poussées.

1705

Ma première question, je voudrais savoir, Monsieur le Président, s'il est vrai qu'on a sélectionné de manière différente les caractéristiques de l'environnement que l'on voulait bien voir apparaître dans les grilles ou matrices d'impacts et qu'en plus, au lieu d'additionner tous les résultats positifs ou négatifs d'impacts pour en arriver à une comparaison la plus objective, on a tout simplement additionné dans certains cas les indices de résistance aux visées d'Hydro-Québec.

1710

Donc, elle est d'ordre méthodologique. Est-ce qu'on a utilisé les matrices, les grilles comme on les utilise souvent, en additionnant ou en soustrayant les bons et les mauvais côtés? Est-ce qu'on a utilisé les mêmes outils tout partout?

1715

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva?

1720

M. JEAN RIVA :

Oui.

1725

LE PRÉSIDENT :

On a la réponse, Monsieur.

M. JEAN SABOURIN :

1730

Est-ce que je peux avoir un complément? Donc, il n'y a pas eu d'utilisation d'additionnement de résistance dans des grilles? Ça a seulement été des impacts positifs ou négatifs?

1735

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est le cas?

MME CONSTANCE LABEL :

1740

Il y a différents niveaux d'analyse. Il y a les longueurs d'éléments traversés, qui est une façon de comparer les variantes. On peut comparer aussi les longueurs traversées en termes de résistance, ce qui est une autre façon, une autre donnée qu'on entre dans la comparaison. Et il y a l'évaluation des impacts.

1745

C'est pas des choses qui remplacent des choses. Ce sont différents niveaux d'analyse, différents niveaux de compréhension du territoire pour nous aider à faire notre choix. Mais c'est pas des bouts qui ont été faits à un endroit, puis des endroits où on a utilisé une autre façon de faire. L'ensemble du territoire a été examiné de la même façon, mais selon différentes façons.

1750

M. JEAN SABOURIN :

Je ne comprends pas, Monsieur le Président, je m'excuse. Ils ont été analysés de la même façon, mais de différentes façons, je ne comprends pas.

1755

M. JEAN RIVA :

1760

On a différents outils d'analyse, Monsieur le Président. On les a utilisés, on ne les pas (..) d'aucune façon pour arriver à un résultat qui aurait pu être différent si on avait agi différemment. Donc, ce que je veux dire, c'est qu'on a appliqué la méthode de façon rigoureuse. On peut toujours donner un cours sur la méthode. Mais si c'est à l'effet d'avoir essayé d'obtenir certains résultats en modifiant notre façon de faire, la réponse, c'est «non».

1765

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Sabourin?

1770

M. JEAN SABOURIN :

Ma deuxième question va donc être un éclaircissement. Je ne sais pas si les personnes ressources pourraient aider. Est-ce qu'on a utilisé les mêmes outils pour comparer les solutions considérées par Hydro-Québec, les variantes de tracé et le tracé actuel? Est-ce qu'on a toujours utilisé, dans chacun des cas, la même méthode pour avoir des résultats comparables?

1775

LE PRÉSIDENT :

1780 De votre côté, est-ce que la réponse est différente?

M. JEAN RIVA :

La réponse est toujours «oui».

1785

LE PRÉSIDENT :

Au niveau du ministère de l'Environnement, est-ce que c'est un élément qui est regardé chez vous lors du dépôt des études?

1790

M. LUC VALIQUETTE :

Monsieur le Président, oui, c'est un élément qu'on examine. On demande au promoteur, dans nos directives pour la réalisation des études d'impacts, de nous présenter les méthodes qu'il utilise pour identifier et évaluer les impacts.

1795

Maintenant, dans une étude d'impacts, il faut être conscient qu'il y a plusieurs types de méthodes qui peuvent intervenir. Je pense à des listes de contrôle pour identifier les éléments de l'environnement. Il y a des modèles comparatifs et il y a plusieurs types de modèles comparatifs qui peuvent être utilisés pour comparer des variantes. Il y a des méthodes pour évaluer des impacts et il y a aussi des modèles plus techniques ou physiques, on pourrait dire, des impacts.

1800

Dans l'étude d'impacts d'Hydro-Québec, il y a une analyse comparative de variantes qui a été faite selon une méthode. C'est la même méthode qui a été appliquée aux quatre variantes. C'est une méthode qui est présentée dans l'étude. Il y a aussi un autre type de méthode utilisée plus tard. C'est pour évaluer l'importance des impacts sur l'environnement du tracé retenu.

1805

Alors, c'est deux objets différents qui n'ont pas les mêmes fonctions, les mêmes visées. Dans un cas, c'est de comparer divers tracés pour essayer d'en choisir un. Dans l'autre cas ensuite, c'est d'essayer d'évaluer l'importance des impacts de ce tracé-là sur l'environnement.

1810

M. JEAN SABOURIN :

Monsieur le Président, est-ce que je peux m'adresser à monsieur Valiquette ou... Non, je vais m'adresser à vous.

1815

LE PRÉSIDENT :

Adressez-vous à moi, oui.

1820

M. JEAN SABOURIN :

1825 Je m'excuse. Est-ce que Hydro-Québec a fait la preuve qu'elle avait fait la même démarche dans le cas de la solution qui était proposée par le Comité Harvey, avec les mêmes outils, auprès du ministère de l'Environnement?

LE PRÉSIDENT :

1830 Êtes-vous en mesure de nous répondre, monsieur Valiquette?

M. LUC VALIQUETTE :

1835 C'est-à-dire, là, c'est parce qu'il y a peut-être deux niveaux à votre question. Est-ce que vous voulez savoir si c'était la même méthodologie utilisée qu'en 1998 ou si Hydro-Québec a tenu compte des recommandations du Comité Harvey? Je ne suis pas sûr de bien comprendre.

LE PRÉSIDENT :

1840 Monsieur Sabourin?

M. JEAN SABOURIN :

1845 Monsieur le Président, est-ce qu'on est en train de me dire que la méthodologie a changé au fur et à mesure du projet?

LE PRÉSIDENT :

1850 Non, c'est une question d'éclaircissement de la part du représentant de l'Environnement. Votre question...

M. JEAN SABOURIN :

1855 Moi, je veux...

LE PRÉSIDENT :

1860 Quand vous faites référence au Comité Harvey, parlez-vous de...

M. JEAN SABOURIN :

1865 La solution Beauharnois, est-ce qu'elle a été étudiée avec les mêmes outils, les mêmes grilles d'impacts, et caetera, que la ligne actuelle qu'on nous projette?

LE PRÉSIDENT :

On va aller du côté d'Hydro. Monsieur Riva?

1870

M. JEAN RIVA :

La solution Beauharnois n'a pas été analysée sur le plan environnemental. Elle a été rejetée sur le plan technique.

1875

M. JEAN SABOURIN :

Ça répond à ma question.

1880

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, monsieur Sabourin.

Monsieur Jean-Marie Morin.

1885

M. JEAN-MARIE MORIN :

Bonsoir.

1890

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

M. JEAN-MARIE MORIN :

1895

Pour commencer, j'aimerais avoir certains éclaircissements de la part de monsieur Fortin à propos du schéma qu'il m'a fourni cet après-midi.

LE PRÉSIDENT :

1900

Monsieur Riva?

M. JEAN RIVA :

1905

Oui. Est-ce que ça plaît au monsieur qu'on projette le schéma sur...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1910

M. SERGE FORTIN :

Voici ledit schéma. Est-ce que vous voulez que je l'explique ou la question vient et je lui réponds.

1915

LE PRÉSIDENT :

On va y aller avec une question.

1920

M. JEAN-MARIE MORIN :

Je vais poser une question.

LE PRÉSIDENT :

1925

Oui, parce que...

M. JEAN-MARIE MORIN :

1930

Très rapide, là, parce que je ne veux pas mettre de temps là-dessus. Si j'ai bien compris, le côté gauche, c'est le côté québécois qui vient de Rivière-du-Loup. Si on va complètement dans les *switches* en bas, pour parler français, on a deux lignes qui viendraient à Rivière-du-Loup, puis on a une ligne qui pourrait aller vers Edmunston, je présume.

1935

M. SERGE FORTIN :

Oui. C'est ce qu'on expliquait hier au niveau de l'interconnexion en courant continu. Donc, des fois, il y a des charges qui sont alimentées directement du réseau québécois ou des centrales... un exemple, ici on a les charges au niveau Edmunston qui sont raccordées au niveau québécois. Donc, les charges limitrophes à la frontière sont ramenées. Hydro-Québec alimente des charges au Nouveau-Brunswick. C'est le principe d'interconnexion courant alternatif.

1940

M. JEAN-MARIE MORIN :

1945

Ensuite, on monte vers le haut, on fait la conversion en courant continu. On connecte du côté de la partie qui devient l'inverseur en cas d'exportation, pour finir par la ligne qui va à Edmunston dans le cas où on exporte. Et le même phénomène peut se faire en sens contraire si on importe, comme ça se produit fréquemment à cet endroit-là.

1950

M. SERGE FORTIN :

Fréquemment pour quoi?

M. JEAN-MARIE MORIN :

1955

Bien, il y a souvent des échanges dans un sens ou dans l'autre, selon la température, entre le Nouveau-Brunswick et le Québec.

LE PRÉSIDENT :

1960

Est-ce que c'est exact? Est-ce qu'il y a des échanges à cet endroit?

M. SERGE FORTIN :

1965

Oui. C'est une interconnexion qui permet d'échanger entre deux réseaux et non pas entre deux localités, là, la nuance.

LE PRÉSIDENT :

1970

Monsieur Morin?

M. JEAN-MARIE MORIN :

1975

Il y a une commutation qui permet d'alimenter une partie du Nouveau Brunswick directement à même le réseau synchronisé avec le Québec?

M. SERGE FORTIN :

1980

Ici?

M. JEAN-MARIE MORIN :

1985

Oui.

M. SERGE FORTIN :

1990

Oui.

M. JEAN-MARIE MORIN :

1995

C'est ça. Ça, ça équivaldrait au poste temporaire de l'Outaouais, par exemple, ça aurait une fonction similaire?

M. SERGE FORTIN :

Non.

2000

M. JEAN-MARIE MORIN :

Ou ça pourrait?

2005

M. SERGE FORTIN :

Ces charges-là sont déjà raccordées, sont déjà parties prenantes en régime permanent ou constamment raccordées au Québec.

2010

M. JEAN-MARIE MORIN :

Oui, oui. Là, ça sert de façon permanente, mais ça pourrait aussi être une béquille?

2015

M. SERGE FORTIN :

Non. Ces charges-là sont déjà en tout temps, tous les jours, toutes les heures, raccordées au Québec.

2020

M. JEAN-MARIE MORIN :

Oui, dans ce cas-là en particulier, mais dans un cas d'un poste de conversion, ça pourrait servir pour être alimenté ou alimenter un réseau à une fréquence différente. À ce moment-là, il faudrait isoler ou un côté ou l'autre du réseau normal?

2025

M. SERGE FORTIN :

Est-ce que tu la comprends?

2030

M. JEAN RIVA :

Ça ne permet pas de raccorder deux réseaux avec des balancements différents. La charge qui est illustrée Edmunston du côté du réseau Québec, c'est une charge qui est tout le temps *îlotée* sur le réseau Québec et il n'y a pas d'autres liens vers le Nouveau Brunswick. Et si des tels liens existent, à ce moment-là, il faudrait ouvrir du côté du Québec.

2035

M. JEAN-MARIE MORIN :

Ça répond à ma question.

2040

LE PRÉSIDENT :

O.K. Avez-vous une seconde question?

2045

M. JEAN-MARIE MORIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2050

C'est laquelle?

M. JEAN-MARIE MORIN :

2055

C'est une question à deux volets. J'en conclus ici que c'est un système à commutation naturelle. C'est pas en commutation forcée. Et normalement quand on passe par le convertisseur, ça prend un minimum de production de l'autre côté pour être capable d'effectuer la commutation.

2060

Quel est l'ordre de grandeur de ce minimum-là? Est-ce que c'est une quantité fixe ou si ça dépend de la puissance importée ou en transit?

LE PRÉSIDENT :

2065

Monsieur Fortin, êtes-vous en mesure de répondre?

M. JEAN-MARIE MORIN :

C'est un ordre de grandeur, là.

2070

M. JEAN RIVA :

On n'a pas cette répondre-là à la table ici. On peut se renseigner.

2075

LE PRÉSIDENT :

Même un ordre de grandeur?

M. JEAN RIVA :

2080

Même un ordre de grandeur.

LE PRÉSIDENT :

2085 Peut-être vérifier et revenir à ce moment-là.

M. JEAN-MARIE MORIN :

2090 On pourrait l'avoir éventuellement la réponse?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, absolument.

2095 **M. JEAN-MARIE MORIN :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2100 Absolument. Merci, monsieur Morin.

Nous invitons monsieur Jacques Ruelland.

2105 **M. JACQUES RUELLAND :**

Monsieur le Président, j'aimerais d'abord avoir vos directives concernant un petit problème que soulève un document déposé par l'Hydro, DA-5, sur une information que j'avais demandée concernant le statut de TransÉnergie.

2110 Alors, il y a un paragraphe qui est presque fallacieux ou certainement imprécis. Et comme c'est un document qui est distribué, je ne sais pas si vous l'avez en votre possession.

LE PRÉSIDENT :

2115 Oui.

M. JACQUES RUELLAND :

2120 La première page, l'avant-dernier paragraphe. DA-5, ça s'intitule «Extrait de la requête R-3401-98» présentée à la Régie de l'énergie.

LE PRÉSIDENT :

2125 Continuez. Continuez, monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

Pardon. Alors, je vous lis le petit paragraphe en question :

2130 «*La politique énergétique de 1996 conduit à l'adoption de la Loi sur la Régie de l'énergie...*»

— c'est la loi 50, c'est mon commentaire —

«*... et, de fait, à la création de la Régie qui réglemente dorénavant les activités de transport et de distribution d'électricité au Québec.*»

2135 On a sauté des grands bouts ici, là. La loi 50 réglementait la production, le transport et la distribution. Et la loi 116, qui a amendé, sinon démantelé la loi 50 le 23 juin dernier, a soustrait la production de la juridiction de la Régie. Alors, je voudrais que cette clarification-là soit apportée, parce que c'est pas tout le monde qui connaît les nuances relatives à cette question-là.

2140

LE PRÉSIDENT :

2145 Mais au-delà de la modification que vous proposez qui va être inscrite dans les verbatims, on va demander à Hydro de faire l'ajustement d'usage et de vérifier la conformité du texte tout simplement.

Votre question?

2150 **M. JACQUES RUELLAND :**

2155 Alors, première question, il y a maintenant presque trois ans qu'on a vécu le verglas de 1998. J'aimerais savoir de la part d'Hydro, mais aussi du gouvernement par l'entremise de Ressources Naturelles en particulier et idéalement de la Sécurité Civile, mais je pense qu'ils ne sont pas disponibles, savoir si, depuis l'événement en question, le gouvernement et Hydro, la Sécurité Civile ont pris des dispositions, ont adopté des mesures avec les partenaires techniques ou politiques voisins pour atténuer, dans le cas de récurrence d'un tel événement, les problèmes qui ont été causés par le verglas de 1998.

2160 Est-ce qu'on a adopté, est-ce qu'on a mis en marche des ententes de partenariat, des protocoles d'entente de manière à réduire les effets, les impacts de la récurrence d'un événement semblable?

LE PRÉSIDENT :

2165 Sur le plan énergétique, pas sur...

M. JACQUES RUELLAND :

2170 Bien, sur le plan énergétique pour, d'une part, atténuer les coupures d'alimentation et,
d'autre part, accroître l'autonomie énergétique des utilisateurs finals. Est-ce qu'on s'est
simplement concentré sur des solutions techniques ou des corrections techniques ou si, au
gouvernement et à Hydro, de même qu'à la Sécurité Civile, on a élaboré un train de mesures au
cas où se produirait encore une fois un tel événement, qui permettraient d'avoir l'appui des
2175 réseaux voisins, des protocoles d'entente prévoyant ce type de récurrence-là?

LE PRÉSIDENT :

2180 Très bien. On va commencer avec monsieur Nazon du ministère des Ressources
Naturelles et à compléter par Hydro, s'il y a lieu.

M. PHILIPPE NAZON :

2185 Oui, Monsieur le Président. À la suite des événements exceptionnels de la tempête de
verglas de janvier 1998, le gouvernement a mis en place un certain nombre de missions, dont la
mission électricité, donc de concert avec la Sécurité Publique où il y a une réflexion... moi, je ne
suis pas membre de cette mission. Donc, je ne pourrai pas vous donner le détail, mais il y a la
mission électricité. Il y a une réflexion en cours, de concert avec la Sécurité Publique, de façon
2190 à mettre en place un certain nombre de mesures pour pouvoir atténuer les méfaits ou les
contrecoups d'un événement aussi exceptionnel, donc qui priverait l'alimentation en électricité
d'une région du Québec ou du Québec en entier.

2195 Donc, c'est un groupe de travail qui est intitulé «Mission électricité» dont Hydro-Québec
est membre et de concert avec la Sécurité Publique.

LE PRÉSIDENT :

2200 Est-ce qu'il y a des gestes concrets qui émanent de ce comité?

M. PHILIPPE NAZON :

2205 Comme je vous dis, je pourrais vous revenir. Je n'ai pas le détail des mesures, parce
que je ne suis pas membre de cette mission.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais si c'est possible de vérifier et de nous revenir...

2210 **M. PHILIPPE NAZON :**

Oui. Donc, à la prochaine séance, je pourrais, et s'il y a même des documents à déposer, je pourrais les déposer.

2215 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci beaucoup.

Au niveau d'Hydro-Québec?

2220 **M. JEAN RIVA :**

On n'a pas plus d'information, Monsieur le Président, là-dessus.

2225 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Ruelland, votre seconde question?

M. JACQUES RUELLAND :

2230 Il y a rien? Si je comprends bien, à Hydro, il n'y a pas de protocole d'envisagé et de planifié avec leurs partenaires énergétiques au cas où... Il y a rien eu, c'est la réponse?

LE PRÉSIDENT :

2235 S'il y avait de quoi, on aurait des éléments de réponse à une question similaire cet après-midi, mais on va vérifier quand même si...

Est-ce qu'il y a des ententes particulières?

2240 **M. JEAN RIVA :**

2245 On va vérifier, mais selon les informations qu'on a, c'est que, non, il n'y a pas d'entente particulière. Il y avait déjà des ententes de bon voisinage avec nos partenaires. À ma connaissance, à l'heure où je vous parle, non, il n'y a pas d'entente, mais j'imagine que monsieur Nazon vous a renseignés. Il y a des mécanismes en cours sur lesquels siège Hydro-Québec. Donc, ils ont probablement des vues dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

2250 Très bien. Monsieur Ruelland?

M. JEAN RIVA :

Excusez, on a probablement des vues dans ce sens-là.

2255

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ruelland?

2260

M. JACQUES RUELLAND :

2265

Donc, si jamais ça se produisait demain matin, on serait dans la même situation qu'en 1998.

2270

Deuxième question, je présume qu'Hydro-Québec, à la suite des événements de 1998, lorsqu'elle est arrivée avec des propositions de bouclage, en particulier de renforcement de réseau, appuyait ces propositions-là sur des études techniques ou technico-économiques comparatives qui lui permettaient de déboucher sur la solution bouclage à la suite d'études qui démontraient que parmi les différentes options alternatives étudiées pour corriger la situation ou renforcer les réseaux, c'était la solution de bouclage qui était la plus avantageuse sur les plans techniques et économiques.

2275

Alors, est-ce que des études technico-économiques comparatives ont été effectuées, qui permettent de supporter ces recommandations-là? Et est-ce qu'elles peuvent être déposées, si elles existent? Et sinon, pourquoi n'ont-elles pas été faites?

2280

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva?

M. JEAN RIVA :

2285

Monsieur Fortin va répondre à cette question.

M. SERGE FORTIN :

2290

Dans l'Outaouais, ce qu'on a présenté un petit peu hier, c'est qu'il y avait une série de choses qu'on avait à l'esprit, les centrales, ainsi de suite. On a pensé doubler aussi la ligne Chénier-Vignan. On a dit : «Bien, il faudrait quand même diversifier, s'éloigner de... ne pas refaire l'exemple du poste... St-Césaire est alimenté par Boucherville, ainsi de suite.» Donc, il n'y a pas eu d'études quantitatives comme on semble le demander.

2295

Il y a eu une réflexion, prise de position, des propositions et des acceptations en cours comme on a montrées à différents organismes. Mais à la question, est-ce qu'on a des documents, une étude quantitative à déposer? Non.

LE PRÉSIDENT :

2300

Pourriez-vous juste nous résumer l'énoncé antérieur sur le pourquoi que vous ne l'avez pas réalisée?

M. JEAN RIVA :

2305

Je peux peut-être en parler un peu, j'étais là à la première heure en 1998. En 1998, on nous a demandé, à Hydro-Québec, de trouver des solutions pour ne pas que les événements de 1998 se reproduisent. Donc, il y avait l'axe transport, il y avait l'axe production et il y avait l'axe rien faire.

2310

L'axe production, il était évident que c'était beaucoup trop dispendieux par rapport à l'axe transport pour la puissance requise. Donc, l'étude techno-économique s'est faite rapidement, parce qu'on a dû déposer ces documents-là, je pense, au 28 janvier, sur la boucle.

2315

Maintenant, les autres solutions qui ont été étudiées par après ne répondent pas aux critères pour lesquels on avait conçu la boucle. Donc, il n'y a pas eu d'étude économique sur les autres solutions alternatives, ça ne répond à notre besoin.

2320

Donc, la seule comparaison économique qui a été faite, c'est production. Puis dans l'élément production, il y avait le temps qui jouait contre nous autres, parce que le mandat qu'on avait à ce moment-là, c'est d'éviter que ça se reproduise en 1999; mettons qu'on pouvait glisser 2000-2001. Donc, la production, il y avait le délai qui ne pouvait pas rentrer et il y avait le coût qu'on savait qu'il était prohibitif par rapport à une ligne de transport.

2325

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, monsieur Ruelland.

2330

M. JACQUES RUELLAND :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2335

Monsieur Boissonnault.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

2340

Oui, bonsoir. Dans la mesure où le poste Outaouais serait privilégié à la fin de ce processus pour assurer la sécurisation de l'Outaouais, Hydro-Québec a mentionné qu'un bris

éventuel de ligne de transport entre le poste Outaouais et Vignan éviderait toute possibilité de sécuriser la région.

2345 Pour y remédier, est-ce qu'il n'est pas techniquement possible de construire une ligne de transport qui soit à date, de dernière génération, c'est-à-dire anti-cascade, plus résistante au verglas, sur les 15 kilomètres d'emprise déjà existante qui séparent les deux postes plutôt que de construire une ligne de 150 kilomètres par 60 mètres d'emprise, dévastant une superficie de 90 kilomètres carrés de territoire québécois, de forêts, sans parler des routes d'accès?

2350

LE PRÉSIDENT :

Quand vous parlez des deux postes, le poste Outaouais et le poste Vignan?

2355

M. ROBERT BOISSONNAULT :

Poste Vignan et poste de l'Outaouais, oui.

LE PRÉSIDENT :

2360

Oui? Très bien. Monsieur Riva?

M. JEAN RIVA :

2365

Ça ne répond pas à nos objectifs, Monsieur le Président.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

2370 Il n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé : est-ce que c'était techniquement possible construire cette ligne entre les deux postes?

LE PRÉSIDENT :

2375

Une réponse s'il vous plaît, monsieur Riva.

M. JEAN RIVA :

Techniquement, oui, puis on a une emprise. 30 kilomètres de ligne entre le poste Outaouais et le poste Vignan, techniquement, c'est possible de le construire.

2380

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Boissonnault?

2385

M. ROBERT BOISSONNAULT :

2390 Concernant le trajet de la ligne dans le parc Papineau-Labelle, ça n'a pas été...
comment on appelle ça? La réserve...?

LE PRÉSIDENT :

2395 La réserve Papineau-Labelle.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

 Réserve Papineau-Labelle, c'est bien ça.

2400 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui, oui.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

2405

 On voit sur la carte, le feuillet 2... peut-être que vous pouvez projeter le feuillet 2, si c'est possible, pour qu'on le visualise davantage. Le feuillet 2 correspond à la deuxième grande carte ici.

2410 **M. JEAN RIVA :**

 On ne l'a pas sur forme informatique, Monsieur le Président, mais on a le carton en arrière.

2415 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui. On verra si on pourra référer au carton tout simplement. Continuez.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

2420

2425 Alors, la ligne passe à moins de 1 kilomètre de grands lacs comme le lac Preston qui est un des joyaux de la réserve faunique. Quelles mesures d'atténuation d'impacts Hydro-Québec a-t-elle prévues? Et je maintiens que les pylônes... ils ne l'ont pas encore vérifié, mais dans les textes, c'est toujours un pylône... de la 315 kilovolts, c'est toujours un pylône de 54 mètres de haut. Quelles mesures d'atténuation d'impacts ont-ils prévues pour faire en sorte que ce lac et cette réserve puissent encore attirer des gens de partout étant donné que c'est une des ressources de la région, le récréo-tourisme?

LE PRÉSIDENT :

2430

On va demander au promoteur de répondre mais, par ailleurs, je vais vous indiquer que, lorsqu'on va être à Ripon, il y a une personne ressource, qu'on a déjà rencontrée et qui va être présente, de la CPAQ, qui est responsable de la gestion de la réserve Papineau-Labelle. Donc, le thème que vous abordez va l'être également à Ripon.

2435

M. ROBERT BOISSONNAULT :

À Ripon?

2440

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais on va demander quand même une information... Bien, je vous l'indique, parce que vous allez avoir des compléments d'information dans les verbatims aussi.

2445

M. ROBERT BOISSONNAULT :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2450

Hydro-Québec, monsieur Riva?

M. JEAN RIVA :

2455

Madame LeBel va répondre à cette question.

MME CONSTANCE LABEL :

2460

Le tracé de ligne qui passe dans la réserve faunique de Papineau-Labelle a fait l'objet de deux optimisations. Par rapport au tracé qu'on avait proposé en 1998, on a travaillé avec les gestionnaires de la CPAQ pour faire une première optimisation dans le secteur de la réserve. Et quand les projets ont repris en 1999, à la demande des gestionnaires de la CPAQ, on a refait une modification du tracé sur une très longue portion pour l'ajuster à la demande des gestionnaires de la CPAQ.

2465

Donc, le tracé actuel va dans le sens de ce que ces gens-là nous ont demandé de faire comme changement à l'intérieur de la réserve faunique de Papineau-Labelle.

2470

LE PRÉSIDENT :

Et comme je vous dis, on va revoir, avec un représentant de la CPAQ, qu'est-ce qu'il en est également de leur côté sur ce point-là précis.

2475

M. ROBERT BOISSONNAULT :

Est-ce qu'ils savent toujours que leurs pylônes sont de 54 mètres ou bien ils ne l'ont pas encore trouvé? C'est ce qui se...

2480

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Boissonnault.

2485

Nous allons prendre...

M. JEAN RIVA :

On le sait.

2490

LE PRÉSIDENT :

Pardon.

2495

M. JEAN RIVA :

53 mètres.

LE PRÉSIDENT :

2500

C'est 53 mètres? Mais à 53 mètres, les considérez-vous surdimensionnés?

M. JEAN RIVA :

2505

C'est pas surdimensionné. C'est la hauteur... il y a des hauteurs variables, là, mais 53 mètres, c'est la hauteur maximale requise pour une bi-terme 315.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

2510

La 735 a 45 mètres.

M. JEAN RIVA :

2515

51.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

C'est pas ce qui est sur vos papiers, monsieur Riva.

2520

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Boissonnault.

2525

Une pause et on reprend.

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

2530

Nous poursuivons avec un point d'information de la Commission suite à certains commentaires relatifs à une intervention qui a été adressée en anglais. Pour la Commission qui prenait en compte la sensibilité du dossier, de la même façon qu'hier soir, compte tenu que le résumé pourrait être trop succinct par rapport à l'énoncé du docteur Plante, ce que nous avons demandé c'est - à nos services de sténographie officielle - de s'assurer d'une traduction à même les verbatim. Le message est fait à monsieur Raveau - que nous remercions - c'est-à-dire qu'au moment même où les verbatim seront déposés, il y aura une version en anglais de tous les propos - et en français - de tous les propos du docteur Plante.

2535

2540

Il s'agira, toujours pour essayer de marcher le plus simple possible, au niveau d'Hydro-Québec d'en prendre connaissance. J'imagine que vous prenez connaissance des verbatim aussi à l'occasion, et, dès leur sortie, on va s'assurer de vous en acheminer une copie auprès du docteur Plante, de vérifier s'il y a une conformité, ce qui nous apparaît a priori probablement correct, mais d'être certain, et, s'il y a lieu, une correction que nous intégrerons dans tous les centres de consultation immédiatement. Nous poursuivons les questions en demandant M. Jean Sabourin.

2545

Re-bonsoir, monsieur Sabourin.

M. JEAN SABOURIN :

2550

2555 On a laissé la conversation tantôt et je me suis rappelé que, depuis le printemps 1998, les gens des Laurentides, de bonne foi, se sont prêtés à toutes sortes de démarches. A l'époque, le Comité Harvey a fait une proposition. Les gens d'Hydro-Québec, si j'ai bien compris, l'ont rejetée tout simplement parce qu'eux disent que, techniquement, elle n'était pas valable, le Comité Harvey, ç'avait coûté tant, énergie, et caetera.

2560 Là, ma question, ce serait peut-être pour les personnes-ressources. Peu importe le domaine, lorsqu'on veut comparer deux choses, est-ce qu'on peut ne pas utiliser la même méthode?

LE PRÉSIDENT :

2565 On revient sur la méthode. Je ne sais pas, parce que je ne me rappelle pas si je vous ai vu hier, mais la Commission, dans la deuxième partie va être à la recherche de votre avis là-dessus. Est-ce que, vous, vous considérez que les méthodes ont été correctement utilisées et appliquées, ou non, et de nous dire pourquoi. On va aller voir s'il y a des compléments d'information tout de suite, si vous permettez.

2570 Je rajouterais cependant - et je ne suis pas d'Hydro-Québec, c'est bien clair - il y a plus qu'un critère, on l'a regardé hier soir en détail, il y avait plusieurs raisons qui faisaient en sorte qu'une des alternatives, celle du Comité Harvey, n'avait pas été retenue par Hydro-Québec.

M. JEAN SABOURIN :

2575 Voulez-vous que je formule ma question un petit peu différemment? Est-ce qu'on peut comparer deux choses avec des méthodes différentes?

LE PRÉSIDENT :

2580 Je vais aller auprès du ministère de l'Environnement. Monsieur Valiquette.

M. LUC VALIQUETTE :

2585 Monsieur le président, oui, quand on compare deux choses, on peut utiliser une
méthode... la même méthode pour les deux choses. Par contre, on peut utiliser différentes
méthodes pour reprendre les deux mêmes éléments et les comparer de nouveau. Chaque
méthode peut avoir des avantages et des inconvénients. Quand on compare, on porte un
jugement en bout de ligne, alors ça, ça dépasse la méthode. Le jugement qu'on porte, il
s'inscrit un peu dans la méthode, dans les hypothèses qui sont faites dans chaque méthode,
dans le choix d'une méthode. Mais on peut très bien avoir quelqu'un qui prend une méthode
2590 pour comparer deux choses, et une autre personne, qui veut évaluer, va choisir une deuxième
méthode pour comparer les deux mêmes choses pour se faire une idée, une meilleure idée, je
dirais, ou pour enrichir l'analyse qui est faite. En bout de piste, il y a un jugement qui est porté.
Le jugement, bien, c'est un jugement de valeur. Donc, ça dépend des valeurs, ça dépend de
qui le porte, ça dépend des préoccupations.

2595 Alors c'est assez complexe. La méthode, ç'a des limites, ç'a des avantages. Quand
Hydro présente une méthode, l'avantage, c'est qu'on peut, comme lecteur, relire, voir le
cheminement que Hydro, ou n'importe quel promoteur, a fait. Ç'a des limites. Il n'y a pas une
méthode qui dit la vérité complète.

2600 Si on prend une autre méthode, on peut arriver à des petites différences dans les
résultats, et il y a, en bout de piste, un jugement de valeur, de sorte que quand on a un
processus comme le nôtre, où il y a une consultation élargie, bien, le jugement de valeur en
bout de piste est enrichi par le fait justement que les consultations... Au niveau du
2605 gouvernement, on consulte plusieurs ministères, plusieurs directions pour porter un jugement.
Au niveau du Bureau d'audiences publiques, quand ils forment une commission, qu'ils tiennent
une audience publique, bien, il y a toute la consultation qui est faite auprès du public. Alors
c'est juste pour vous dire, les méthodes, ç'a un intérêt mais ç'a des limites aussi, les méthodes
qu'on a dans les études d'impacts.

2610 **LE PRÉSIDENT :**

2615 Monsieur Sabourin.

M. JEAN SABOURIN :

2620 Je ne poserai pas une deuxième question, monsieur le président. Mais je trouve ça étrange; d'une part, M. Plante, depuis deux soirs - le docteur Plante, je crois - nous explique de long en large les méthodes qui sont utilisées pour voir les liens qu'il pourrait y avoir entre certains types de maladies, l'utilisation des phytocides, et on nous bourre de données, et on nous dit que telle recherche était bonne, l'autre n'était pas... Non, non, on ne nous a pas présenté de mauvaises recherches, je n'ai pas le souvenir.

2625 Et d'autre part, on me dit «non, non, mais là, la recherche, dans le cas d'une ligne Hydro, c'est peut-être moins important, il y a place à des jugements». Donc, je suis face à deux discours, un discours scientifique et un discours plus rhétorique, plus politique. C'était mon commentaire. Merci beaucoup. Bonne soirée.

2630

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas de seconde question?

2635

M. JEAN SABOURIN :

Pas de seconde question.

LE PRÉSIDENT :

2640

Merci, monsieur Sabourin.

Nous appelons M. Jean-Marie Morin.

2645

M. JEAN-MARIE MORIN :

Re-bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2650

Re-bonsoir. Je gage que vous avez une question technique?

M. JEAN-MARIE MORIN :

2655

Non, économique, mais qui va avoir des incidences techniques à un moment donné.

LE PRÉSIDENT :

2660

Peut-être que j'ai plus de chance de comprendre.

M. JEAN-MARIE MORIN :

2665

Est-ce que quelqu'un de l'Hydro pourrait me donner le coût moyen de l'électricité à la centrale? J'emploie ces termes-là parce que, étant donné que l'ensemble de toutes les centrales québécoises sont interreliées, d'avoir le coût de production d'une centrale, c'est un chiffre qui n'est pas vraiment important. Ce qui compte, c'est le coût moyen de l'ensemble des centrales. Si on décide de vendre de l'électricité aux Québécois ou d'en exporter, bien, pour être capable d'établir un prix juste et raisonnable, compétitif, il faut savoir quel prix la marchandise nous coûte, il faut connaître nos coûts de production. Est-ce que ça existe, ce chiffre-là?

2670

LE PRÉSIDENT :

2675

On va aller voir mais je trouve qu'on est relativement loin du projet.

M. JEAN-MARIE MORIN :

2680

Non, parce qu'une des facettes du projet, c'est l'exportation ou l'importation. Ça fait qu'à ce moment-là, pour justifier l'exportation, bien, il faut justifier un profit quelconque quelque part.

Il ne faut pas juste déclarer juste des profits sur du papier; il faut que, dans les faits, on vende un bien plus cher qu'il nous coûte pour faire un profit.

LE PRÉSIDENT :

2685

Le coût moyen de production d'électricité par les centrales au Québec?

M. JEAN-MARIE MORIN :

2690

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva.

2695

M. JEAN RIVA :

2700

Pour le coût moyen de production des centrales, on va vérifier. Corrige-moi, Serge, si je me trompe, mais les nouvelles centrales qu'on doit construire, je pense que M. Caillé a fixé comme objectif que le coût moyen du kilowatt de la centrale, du coût de revient du kilowatt pour une centrale, c'est 32 cents.

M. SERGE FORTIN :

2705

Du kilowatt/heure, on parle de 3 sous kilowatt/heure.

LE PRÉSIDENT :

2710

C'est le chiffre, de mémoire, qu'on retrouve dans...

M. SERGE FORTIN :

2715 Dans le document. C'est le seuil de faisabilité que notre p.d.g. avait déjà énoncé publiquement.

M. JEAN RIVA :

2720 Mais ça, monsieur le président, c'est pour les nouvelles. Pour les anciennes qui sont là, le coût moyen, je ne pourrais pas vous le dire. On va essayer de se renseigner.

M. JEAN-MARIE MORIN :

2725 O.K. Ça, c'est le coût au portique de la centrale. Le coût de transport moyen, est-ce que ç'a déjà été estimé? Parce que si l'électricité transite par la ligne Grand-Brûlé-Vignan, ou n'importe quelle autre ligne, ça représente un coût, parce qu'il faut les payer, ces lignes-là. A ce moment-là, bien, si on veut faire une étude de la valeur économique du projet, il faut être en mesure d'établir le coût du produit à l'endroit où il est livré. Est-ce que ces chiffres-là existent?

2730

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva.

2735

M. JEAN RIVA :

On va se renseigner.

2740

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Si vous êtes en mesure de fournir une information, ça va être apprécié, une information au moins d'ordre de grandeur se rapprochant de la réalité, on va la prendre.

2745

Monsieur Fortin?

M. SERGE FORTIN :

2750 Le coût de transport - actuellement, on est devant la Régie pour ce genre de chose-là aussi, je ne voudrais pas m'avancer trop loin - on évalue à environ 70 \$ du kilowatt/an le coût de transport que TransÉnergie...

LE PRÉSIDENT :

2755 La Commission elle-même n'entend pas faire les travaux dont la responsabilité sort de la Régie de l'énergie du Québec et dont elle a juridiction et également la capacité élémentaire de faire.

2760 Monsieur Morin?

M. JEAN-MARIE MORIN :

2765 Je n'ai pas entendu la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible de la répéter?

2770 **M. SERGE FORTIN :**

70 \$ du kilowatt/an, par année, A.N.

M. JEAN-MARIE MORIN :

2775 Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

2780 Une petite précision à Hydro-Québec. Vous dites 70 \$ du kilowatt/an; c'est indépendamment des distances ou c'est modulé selon la distance de transit?

M. SERGE FORTIN :

2785 On parle du tarif appelé timbre-poste, donc, un tarif uniforme à tout l'ensemble du territoire québécois qui donne pleine équivalence et pleine réciprocité à tout producteur qui veut l'emprunter.

M. JEAN-MARIE MORIN :

2790 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2795 Merci, monsieur.

Monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

2800 Monsieur le président, je voudrais revenir sur la question de l'arrimage des réseaux électriques différents. Il a été décrit hier par, je crois, M. Fortin, qu'il y avait quatre grands réseaux - je ne sais pas si je peux appeler ça des réseaux - en Amérique du Nord, il y a le Québec, j'ai compris, l'Ontario, le nord-est puis... en tout cas, il y en a quatre, qui ont des fréquences différentes.

2805 Je voudrais savoir... je présume qu'avec la déréglementation, puis le maillage, et le commerce qui va s'accroître de la commodité, entre les autres réseaux que celui du Québec, il doit y avoir des arrangements techniques et politiques... ou administratifs, plutôt, qui leur permettent, soit en période ordinaire ou extraordinaire, d'assurer leur liaison de manière fluide et sans heurts, et les gens de TransÉnergie doivent certainement savoir...

2810

2815 En d'autres mots, est-ce qu'on est dans une situation particulière sur le plan technique, est-ce qu'on a des difficultés particulières, entre le Québec et l'Ontario, par exemple, de maillage... d'arrimage entre les réseaux sur le plan technique? Est-ce que c'est un problème particulier ou si c'est un problème qu'on retrouve entre les quatre grands secteurs? Et est-ce que - je présume - qu'on doit travailler à aplanir ces difficultés-là de façon à ce que l'arrimage se fasse de manière presque automatique? Comment est-ce qu'on vend l'électricité entre deux réseaux, par exemple, qui n'ont pas la même fréquence? Toute la question du poste de conversion qui nécessite...

2820

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva, j'imagine que c'est M. Fortin qui va donner des éléments de réponse?

2825

M. JEAN RIVA :

2830 Bien, ça dépend. Une réponse brève, c'est - dans un régime normal - par nos liens en courant continu qui permet de synchroniser les réseaux. Puis, une petite nuance, les réseaux ne sont pas nécessairement - je ne devrais pas m'embarquer là-dedans - dans des fréquences différentes, ils sont à peu près tous à 60 cycles, c'est-à-dire que les balançoires ont toutes la même vitesse de balancement, c'est juste qu'elles ne balancent pas nécessairement en même temps.

2835

LE PRÉSIDENT :

2840 Mais compte tenu de la libéralisation, de la déréglementation, est-ce que les grandes unités prévoient faire certains travaux ailleurs que le poste Outaouais mais avec les États-Unis et aussi dans les autres unités? Est-ce que c'est des choses qui sont prévues? Vous nous parliez cet après-midi des organismes de régulation américaine; est-ce qu'eux autres mêmes vous demandent de faire des efforts particuliers?

2845 **M. JACQUES RUELLAND :**

Il y a TransÉnergie US qui fait le commerce du gros aux États-Unis, je présume qu'ils sont au courant du fonctionnement du transit d'électricité sur le plan géographique.

2850 **LE PRÉSIDENT :**

On va demander à monsieur de TransÉnergie Québec.

2855 **M. SERGE FORTIN :**

Juste pour repartir un petit peu du début, les quatre grands îlots que M. Ruelland indiquait, on parle du Québec, on parle du Texas, on parle du nord-est américain, excluant le Québec naturellement, et la partie de l'Ouest américain, à peu près au centre. Le centre canadien, sud-américain est divisé en deux entités...

2860

LE PRÉSIDENT :

Incluant l'Ontario?

2865 **M. SERGE FORTIN :**

2870

... qui forment les quatre îlots, l'Ontario étant relié sur l'îlot New York-Nouvelle-Angleterre. Le Manitoba, l'Alberta, je pense, sont séparés aussi, un dans l'îlot est, l'autre en îlot ouest. Donc, ça fait quatre grandes entités de réseaux asynchrone. La partie du synchronisme, effectivement, pour compléter M. Riva, c'est des fréquences similaires, mais les phases des balançoires, elles peuvent ne pas nécessairement être ensemble; l'enfant peut être en haut, mais en haut, en bas, et non pas toujours en haut ensemble. Donc, c'est le phasage qu'on appelle.

2875

Autre point d'élément. Le pourquoi de la question, à savoir qu'est-ce qui fait que le Québec est comme ceci et non pas comme synchrone... La topologie du réseau québécois étant ce qu'elle est, c'est-à-dire des centrales très, très loin dans le nord, de très, très longues lignes,

2880 un maillage plutôt faible, et la consommation dans le sud, fait que les caractéristiques intrinsèques du réseau, donc, les cessations de fréquences lors d'événements majeurs, toute la dynamique interne du réseau fait que, historiquement, on a dû se raccorder à nos voisins par des liens à courant continu de façon à éviter de transmettre ce genre de caractéristiques-là, le réseau américain étant à une tension beaucoup plus stable, beaucoup plus fixe que le réseau québécois qui tolère ou suscite des fluctuations de fréquences importantes lors d'événements majeurs, par exemple.

2885 Autre point d'information. TransÉnergie Québec ou TransÉnergie US. D'ailleurs, le reste de la question était laquelle? Pouvez-vous compléter la question?

M. JEAN RIVA :

2890 Aux États-Unis, comment est-ce qu'ils font pour se mailler entre autres.

M. SERGE FORTIN :

2895 Pour se mailler aux États-Unis entre eux autres, c'est qu'ils sont déjà synchrones, donc, les gens vont étudier des renforcements lorsqu'ils le désirent, dont par des liens à courant alternatif et non pas à courant continu compte tenu qu'ils sont déjà intégrés, déjà reliés ensemble. Donc, ils vont développer différentes interfaces de façon à les améliorer par des ajouts soit de lignes, soit d'équipements de poste, de façon à pouvoir, par exemple, transiter plus d'énergie vers la ville de New York, ou ainsi de suite. Il y a différentes améliorations étudiées dans les réseaux.

M. JACQUES RUELLAND :

2905 Je vais vous donner un exemple - c'est le coeur de ma question - est-ce que, quand le Texas vend de l'électricité en Californie, ils ont besoin d'un équipement de conversion entre le réseau texan et le réseau californien, comme on en a besoin d'un entre l'Ontario et le Québec?

M. SERGE FORTIN :

2910

Je dirais que oui compte tenu que le Texas forme un îlot en soi. Il peut y avoir, je l'imagine, comme on le fait au Québec, des centrales ou des zones de charge limitrophes aux frontières qui peuvent être raccordées d'un bord ou de l'autre, mais l'échange entre le réseau texan, je crois, et le reste des réseaux se fait par des liens à courant continu.

2915

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ruelland.

2920

M. JACQUES RUELLAND :

En conclusion, est-ce qu'on est en train d'aplanir... Est-ce qu'on peut éventuellement avoir de l'information là-dessus?

2925

LE PRÉSIDENT :

Je reviens. Est-ce que, pour les organismes de régulation, c'est un élément qui a de l'importance? Est-ce qu'il y a des demandes dans ce sens-là qui sont faites à des réseaux, à des gros distributeurs comme Hydro-Québec?

2930

M. SERGE FORTIN :

D'aplanir les...

2935

LE PRÉSIDENT :

Faciliter les arrimages, l'arrimage entre...

2940

M. JACQUES RUELLAND :

Faciliter le commerce. Faciliter le commerce.

LE PRÉSIDENT :

2945

Les échanges d'électricité. A votre connaissance.

M. SERGE FORTIN :

2950

Les grands organismes américains cherchent à... La déréglementation, historiquement, l'application de la FERC au début 1990 voulaient faire baisser les prix de la consommation, ont voulu délibéraliser l'accès aux réseaux de transport de façon que chaque transporteur peut avoir accès de façon non discriminatoire. La réflexion se poursuit, comme je disais aujourd'hui, les tendances étant... Ce qui était imaginé en terme de réduction à la consommation, en terme d'échanges plus faciles, ne s'avère pas nécessairement dans le bon sens.

2955

Il y a des réflexions encore en cours de savoir qu'est-ce qu'il faut faire pour que ça marche mieux. Comme on disait, il y a des coins de régions où est-ce que, l'été passé, ils ont manqué d'énergie, donc, la vision globale des réseaux, semble-t-il, est moins... une moins grande vision qu'autrefois, donc, il y a une réflexion à apporter, qu'est-ce qu'il faut faire là-dessus.

2960

Pour le Québec, au niveau du DC, le courant continue qu'on utilise, les échanges sont beaucoup plus faciles que pour les autres voisins où on peut ajuster chacun des robinets dans différents points du réseau. Par exemple, avec l'Ontario, le poste convertisseur Outaouais, c'est un robinet à courant continu, on peut dire qu'on échange X, ou Y, ou Z MW de façon précise. C'est très, très facile à contrôler d'un bord ou de l'autre, alors que quand un réseau est interconnecté au niveau courant alternatif, il y a plusieurs chemins parallèles qui font que je peux avoir un débordement, ou un refoulement, ou une congestion, et si un producteur s'installe à un endroit donné, il peut créer lui-même une congestion pour favoriser un autre coin de son réseau.

2965

2970

Il y a beaucoup de réflexions à ce niveau-là, la congestion qui s'installe, la congestion qui est volontairement installée. Donc, il y a des réflexions en cours là-dessus, qu'est-ce qu'on peut faire pour ne pas que le prix monte incessamment. En tout cas, il y a plusieurs volets, je ne sais pas comment l'aborder.

2975

LE PRÉSIDENT :

2980 Monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

2985 J'en conclus que notre arrimage avec l'Ontario est relativement facile par rapport à ce qu'on peut retrouver ailleurs aux États-Unis.

LE PRÉSIDENT :

2990 Votre seconde question.

M. JACQUES RUELLAND :

2995 Deuxième question porte sur les coûts reliés aux lignes qui relient Grand-Brûlé-Vignan et les lignes qui relient le poste Outaouais du côté de l'Ontario et du côté du Québec. On a établi au cours des séances précédentes que le critère de rentabilité ne s'appliquait pas aux coûts de construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan, alors j'ai une question qui porte sur les lignes reliant le poste Outaouais puisque c'est tout interrelié.

3000 Je demanderais à Hydro de peut-être nous montrer le schéma qui nous permet d'identifier les lignes qui viennent de l'Ontario... ou qui vont en Ontario, c'est-à-dire, la ligne à 230 kV qui va en Ontario et qui relie le poste Outaouais au réseau à 315 kV. Ma question est assez simple. Je veux savoir si le critère de rentabilité qui ne s'applique pas sur Grand-Brûlé-Vignan s'applique sur le segment de la ligne 230 entre le poste Outaouais et la frontière ontarienne, ou Hydro-Ontario - qui s'appelle différemment maintenant - qui prend la relève. Si
3005 oui et si non, pourquoi?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva.

3010

M. JEAN RIVA :

3015

La réponse est non, parce que le projet du poste Outaouais était aussi dans les mesures d'urgence proposées et adoptées par Hydro-Québec, font partie donc du même budget qui a été alloué. Évidemment, le poste Outaouais, lui, sa fonction était de sécuriser le réseau du Québec pour un problème dans le nord, donc, de diversifier nos sources d'approvisionnement. Donc, il fait partie du même lot de projets que la ligne Grand-Brûlé-Vignan.

3020

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ruelland.

3025

M. JACQUES RUELLAND :

Donc, le critère de rentabilité ne s'applique ni à Grand-Brûlé ni au segment 230 reliant l'Ontario...

3030

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on comprend. Merci, monsieur Ruelland.

Nous invitons M. Sylvain McDonald.

3035

M. SYLVAIN McDONALD :

Bonsoir, monsieur le président.

3040

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur McDonald. Il y a deux intervenants qui sont venus aujourd'hui, ils contaient qu'ils «pognaient» des chocs électriques en dessous des lignes d'Hydro. Je trouve ça

bizarre que tu «pognes» des chocs quand tu passes en dessous d'une ligne électrique. Il parlait que c'était à cause qu'il avait un tracteur, ou quoi que ce soit.

3045 Ma question est : quel est le risque pour moi de traverser à pied sous une ligne électrique, à pied, particulièrement l'hiver quand le taux d'humidité est élevé et que les nuages sont plus bas que 460 pieds? Ça intimide beaucoup, ça gronde fort, et ça pétille. Je voudrais savoir s'il y a un lien avec le métal quand je traverse sous les lignes électriques. Est-ce que c'est un choc magnétique ou bien donc c'est un choc électrique? Parce que, les gars, ils disent qu'ils
3050 «pognent» des chocs; quelles sortes de chocs?

LE PRÉSIDENT :

3055 Vous parlez de métal pourquoi? Parce que vous avez de la machinerie avec vous?

M. SYLVAIN McDONALD :

Non, non, non. C'est parce que je passe là, puis je voulais savoir...

LE PRÉSIDENT :

3060

Non, mais le métal?

M. SYLVAIN McDONALD :

3065 Le métal? Bien, je ne sais pas. Moi, je traverse avec une traîne sauvage en arrière de moi, ou bien donc avec des raquettes d'aluminium avec de la babiche en métal. Est-ce que ç'a un lien, le métal, avec l'électricité? Est-ce qu'il y a un meilleur moment pour moi de passer? Je suis mieux de ne pas y aller quand c'est humide? C'est ça.

3070 **LE PRÉSIDENT :**

Un point d'information personnelle, si c'est possible, au niveau d'Hydro-Québec.

M. JEAN RIVA :

3075

Une réponse rapide, c'est qu'il n'y a aucun risque, monsieur le président, de se promener sous une emprise de ligne, quelles que soient les conditions météorologiques. Je comprends le monsieur quand il dit que c'est inquiétant, parce que quand c'est humide, ils font un petit peu plus de bruit, ça grésille. Mais il n'y a pas de risque à circuler dans une emprise à pied, à vélo, ou à quoi que ce soit.

3080

LE PRÉSIDENT :

Monsieur McDonald.

3085

M. SYLVAIN McDONALD :

Bien, c'est toujours la même question. D'abord, les intervenants ici qui sont venus, qui «pognaient» des chocs - ils en «pognaient» des chocs, eux autres - est-ce que c'est à cause qu'il y avait un tracteur à côté, est-ce que c'est à cause qu'il y avait du métal? C'est quoi, l'histoire?

3090

LE PRÉSIDENT :

Comment expliquer la question des chocs potentiels liés au passage sous une ligne?

3095

M. JEAN RIVA :

Je pourrais l'expliquer de la même façon que vous pouvez «pogner» un choc quand vous embarquez ou quand vous débarquez de votre voiture. Donc, effectivement, s'il y a un véhicule d'associé, dans le cas d'un véhicule, il se développe de l'électricité statique.

3100

Si on prend un tracteur, par exemple, le tracteur est une masse métallique dans laquelle il se développe de l'électricité statique. Le tracteur est bien isolé du sol parce qu'il a ses grosses roues en arrière puis ses petites roues en avant. Puis quand la personne descend à terre, puis qu'elle touche à son tracteur, l'électricité statique qui est accumulée dans le tracteur va se décharger via le corps, donc, il va y avoir un choc. Mais ça n'a rien à voir avec les lignes. Vous

3105

avez le même phénomène avec votre auto, que vous soyez sous des lignes ou des non. Vous avez le même phénomène avec votre réfrigérateur bien souvent. Ce n'est pas relié.

3110

LE PRÉSIDENT :

Juste vérifier auprès de la Santé publique s'il y a un commentaire à ajouter à ces propos.

3115

Dr ÉRIC GOYER :

On n'a pas de commentaire.

LE PRÉSIDENT :

3120

Très bien.

Monsieur McDonald, votre seconde question.

M. SYLVAIN McDONALD :

3125

Bien, ça répond à ma question. Finalement, c'est un choc statique. C'est comme une sècheuse, finalement. Bien, je vous remercie.

M. JEAN RIVA :

3130

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3135

Très bien. Vous n'avez pas de seconde question?

M. SYLVAIN McDONALD :

Non.

3140

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Robert Boissonnault. Re-bonsoir.

3145 **M. ROBERT BOISSONNAULT :**

Re-bonsoir. J'en avais presque oublié ma question avec le temps qui passe. Voici. C'est au sujet des phytocides. Lorsqu'on nous a fait la présentation hier, on nous parlait d'épandage avec des normes, genre 4 litres à l'hectare, et quand il s'agissait d'une souche, c'était recommandé 9 à 15 litres par souche. Je ne sais pas si vous vous rappelez de ces données-là?

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

3160 Ma question est la suivante. Dans un premier temps, on va abattre les arbres sur 60 m x par 150 km. Ça fait beaucoup de souches, les premières années. Combien de phytocides vont-ils épandre par hectare étant donné que chaque hectare doit comprendre plusieurs souches? On va arriver à combien de litres pour arriver à neutraliser les souches afin qu'elles ne repoussent pas ou ne retigent pas? Alors on risque de saturer le sol. Prenons un exemple. 20 souches par hectare, ça nous fait 20 x 15, ça fait déjà 300 litres par hectare. Il y a un mécanisme que je ne comprends pas.

3170 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, lors des premiers épandages - pas la partie foliaire, sur les feuilles, mais vraiment au niveau des souches - dans un tronçon donné, à quoi ça pourrait correspondre?

M. JEAN RIVA :

3175 Je n'ai pas la réponse, monsieur le président. Ce que je peux dire, c'est que dans le cadre des souches, l'arrosage se fait directement sur la souche avec un réservoir (..) et la souche est arrosée jusqu'à ruissellement. La partie qui va dans le sol, elle n'est pas grande, et la concentration qui est utilisée pour ce type d'épandage, c'est 9 litres par hectare, donc, 9 litres par hectare et non pas par souche.

3180

LE PRÉSIDENT :

C'était la donnée qui avait été distribuée par M. Bourque du ministère de l'Environnement, c'était la dose recommandée par le manufacturier, c'est ça?

3185

M. JEAN RIVA :

C'est ça, monsieur le président.

3190

LE PRÉSIDENT :

Donc, on parle à l'hectare.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

3195

C'était 9 à 15 par hectare lorsqu'il y avait des souches et non pas par souche?

LE PRÉSIDENT :

3200

Oui.

M. ROBERT BOISSONNAULT :

Merci.

3205

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Boissonnault.

3210

J'invite Mme Micheline Jobin. Bonsoir, madame.

MME MICHELINE JOBIN :

Bonsoir.

3215

LE PRÉSIDENT :

3220

Je dois vous dire tout de suite, madame Jobin, que vous avez perdu un tour et j'en ai la responsabilité. C'est parce que, sur votre non, je vois une barre qui signifie normalement qu'il y a eu désistement. Ce n'est pas le cas. Reprenez votre place, allez-y.

MME MICHELINE JOBIN :

3225

Ce n'est pas grave, pourvu que je sois là. Je demeure à Arundel sur le chemin de la Montagne. Présentement, il y a deux lignes électriques sur notre terre, et peut-être une troisième bientôt. Les pylônes occupent présentement la moitié de nos terres. Avec une troisième ligne, ça va occuper trois quarts de nos terres. On aime bien l'Hydro, mais là, on trouve que c'est rendu un peu d'abus.

3230

Ma question va s'adresser au monsieur de l'Hydro et à la MRC. Ne serait-il pas normal, quand vous occupez une plus grande partie des terres que les propriétaires - puis en passant, on paye les taxes pour la totalité des terres - ne serait-il pas normal que, rendu à ce point-là, vous nous expropriiez à la valeur marchande? Monsieur de la MRC, monsieur de l'Hydro.

3235

LE PRÉSIDENT :

3240 Dans un premier temps - on ira en complément s'il y a de l'information auprès de la MRC
- dans un premier temps, au niveau d'Hydro-Québec, peut-être nous rappeler votre mode de
fonctionnement en ce qui concerne les expropriations. Et, dans un cas particulier comme celui-
ci, est-ce que c'est les mêmes règles ou si ça peut rentrer dans un cadre particulier?

M. JEAN RIVA :

3245 Je vais demander à M. Mailhot de venir - il faudrait localiser. Mais il faut faire attention
quand on parle d'exproprier. Si j'ai une emprise à aller chercher, je vais chercher un droit de
servitude; si on ne veut pas me le céder de gré à gré, je vais exproprier, c'est-à-dire que je vais
aller chercher le droit d'utiliser cette servitude quand même.

3250 Exproprier, ça ne veut pas dire acheter toute la propriété et de mettre le monde dehors.
Ça, c'est - si on peut faire préciser la question de madame - est-ce que, dans ce cas-là, ça ne
vaut pas la peine... ou ce ne serait pas mieux pour Hydro-Québec d'acheter la propriété».

3255 **MME MICHELINE JOBIN :**

Pas mieux pour Hydro-Québec - excusez - mieux pour moi.

M. JEAN RIVA :

3260 C'est ce que j'avais compris, madame.

MME MICHELINE JOBIN :

3265 O.K. Je pensais que vous aviez dit «mieux pour Hydro-Québec».

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Mailhot.

3270 **M. MARCEL MAILHOT :**

3275 Oui, monsieur le président. Ce n'est pas une avenue qui, a priori, est exclue. Si les portions restantes ne peuvent plus être utilisées avec avantages pour le propriétaire, à ce moment-là on envisage l'achat total. C'est assez fréquent.

LE PRÉSIDENT :

3280 A ce moment-là, pratiquement - au-delà de la procédure - pratiquement, comment ça se passe? C'est à partir du moment où il y a manifestation par la personne.

M. MARCEL MAILHOT :

3285 Il y a rencontre de l'Hydro et du propriétaire concerné et on convient d'une valeur. On fait arpenter la partie qui est non requise. On fait passer un contrat notarié, on paye et on devient le propriétaire.

LE PRÉSIDENT :

3290 C'est des choses qui sont déjà arrivées?

M. MARCEL MAILHOT :

3295 Oui, c'est assez fréquent, ça. Lorsque les trois quarts d'une terre, par exemple, sont affectés en servitude, puis que, sous la servitude - disons que c'est un producteur forestier - ça devient beaucoup plus moins utile, moins avantageux pour lui, à ce moment-là on envisage l'achat total.

LE PRÉSIDENT :

3300 Madame Jobin.

MME MICHELINE JOBIN :

3305 Vous voulez dire qu'il faudrait que j'utilise la partie sous la servitude que vous allez prendre pour avoir droit à l'expropriation? Présentement, c'est une forêt - alors je ne l'utilise pas - vous allez prendre ma montagne.

M. MARCEL MAILHOT :

3310 Là, je ne connais pas le dossier de madame, monsieur le président. Il faudrait l'analyser au mérite, avoir les plans sous les yeux. Mais advenant que la partie qu'il lui reste sans servitude n'est vraiment pas utile pour madame, à ce moment-là on envisage l'achat total, incluant la partie... la vieille servitude, si on veut, et la nouvelle, et le résidu non asservi. Ce
3315 serait un achat total de façon à ce que ces gens-là puissent se réinstaller ailleurs, trouver des conditions qui leur conviennent.

LE PRÉSIDENT :

3320 Madame Jobin.

MME MICHELINE JOBIN :

3325 Je voulais juste souligner un petit fait. Le ministère du Transport, quand il passe pour faire des routes, il exproprie les gens et puis il fait sa route. Vous, vous véhiculez des kilowatts, vous faites des routes avec les pylônes. Ce serait normal un peu que vous nous expropriiez quand vous passez sur la totalité, ou presque, de nos terres. C'est juste ça que je voulais souligner pour la fin. Je n'ai pas d'autres questions.

3330 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, madame.

Nous allons accueillir maintenant M. Sylvain Boulianne. Bonsoir, monsieur Bouliane.

3335

M. SYLVAIN BOULIANNE :

3340 Bonsoir, monsieur le président. Alors ma question. Dans le cas des deux optimisations qui ont été présentées par Hydro-Québec le 28 septembre dernier - je ne veux pas revenir sur la date - j'aimerais savoir si Hydro-Québec a appliqué la méthodologie... en fait, la même méthodologie employée pour évaluer les différentes variantes tout au long du processus.

3345 **LE PRÉSIDENT :**

On a eu une réponse à ça mardi soir ou mercredi soir - je peux confondre. Voulez-vous nous reprendre l'élément de réponse présentement.

3350 **MME CONSTANCE LABEL :**

3355 Au niveau des deux optimisations dont parle monsieur, la démarche complète n'a pas été reprise, c'est-à-dire qu'on n'a pas fait le calcul des longueurs traversées en fonction des résidences, ou quoi que ce soit, mais il y a une évaluation en terme d'avantages et inconvénients ou de gains, au niveau environnemental, qui a été faite pour qu'on s'assure que les changements qu'on faisait étaient un plus par rapport à ce qu'on proposait initialement. Sinon, on n'aurait pas accepté de faire les changements suggérés.

3360 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Boulianne.

3365 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

Et dans le cadre de l'application de la méthodologie, autant pour les variantes... qui n'a pas été appliquée, mais dans l'évaluation des différentes variantes, quel rôle a joué la question de la conformité des schémas d'aménagement des MRC, mais particulièrement celui de la MRC de Papineau étant donné qu'il est à quelques reprises cité dans les justifications du choix de la variante 2?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva.

3375

M. JEAN RIVA :

Dans le cas de la MRC de Papineau, étant donné qu'on avait effectivement le schéma d'aménagement de la MRC, ç'a joué un grand rôle, oui.

3380

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas entendu la fin.

3385

M. JEAN RIVA :

Ç'a joué un grand rôle, monsieur le président.

3390

LE PRÉSIDENT :

Un grand rôle dans le sens que ç'a été pris en compte?

3395

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Par rapport aux différents critères de la méthodologie qui sont quand même des critères, d'une certaine façon...

3400

LE PRÉSIDENT :

Tantôt on parlait que les critères, si j'ai bien compris, madame LeBel, c'étaient des critères avantages/désavantages... avantages et inconvénients?

3405 **MME CONSTANCE LABEL :**

Je ne saisis pas bien la question.

3410 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

Pas pour l'optimisation, là, je parle du tracé des variantes.

LE PRÉSIDENT :

3415

Reprenez votre question, monsieur Boulianne.

MME SYLVIE BOURASSA :

3420

Donc, dans le cadre de l'application de la méthodologie pour le choix des variantes qui a conclu au choix de la variante 2, j'aimerais savoir quel rôle a joué... quelle importance a joué le rôle de la conformité des schémas d'aménagement, particulièrement celui de la MRC de Papineau qui est cité à quelques reprises comme étant un critère justifiant la variante 2.

3425 **MME CONSTANCE LABEL :**

Lorsqu'on établit des variantes de tracés, on le fait à partir des données d'inventaires que l'on possède. Le travail qu'on a fait par rapport au schéma d'aménagement, on le fait quand on rencontre les MRC, les gestionnaires du territoire, qu'on leur présente les inventaires qu'on a, parce qu'on les a rencontrés à cette étape-là, pour s'assurer que les informations de base, elles étaient correctes.

3430

On les a rencontrés au moment de l'élaboration des variantes de tracés pour s'assurer aussi que toutes les variantes qu'on avait sur la table pouvaient être réalisées, et on les a rencontrés, les gestionnaires, quand on a fait l'évaluation de la variante retenue. Ces rencontres-là étaient justement dans le but de s'assurer que, sur chaque territoire des trois MRC

3435

et de la Communauté urbaine de l'Outaouais, ce qu'on proposait comme variantes pouvait être réalisé, et le schéma de la MRC de Papineau n'a pas été considéré davantage que les autres schémas d'aménagement de l'ensemble de la zone d'étude.

3440

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Boulianne.

3445

M. SYLVAIN BOULIANNE :

O.K. Deuxième question, c'est concernant un sujet qui a été abordé cet après-midi, puis j'ai un peu approfondi avec les gens d'Hydro-Québec, mais on en a rediscuté ce soir et le doute persiste. C'est concernant la question des cartes de caractérisation des sols qui ont été utilisées, qui ont été discutées cet après-midi par quelqu'un qui parlait de son zonage pâturage, quoiqu'on ne reviendra pas sur les termes.

3450

La question qu'on s'est reposée encore ce soir, c'est la question d'utilisation du sol pour évaluer un impact, c'est une chose, mais la question du zone en est une autre également dans la mesure où le zonage représente ce qu'une personne peut faire de son terrain, les investissements qu'elle espère pouvoir y faire quand elle l'acquiert, et on considère que c'est autant important, donc, ce que le zonage permet de faire pour une propriété que l'usage qu'un propriétaire en fait.

3455

3460

Par exemple, quelqu'un qui aurait une maison, qu'il en fait un gîte du passant, si le zonage lui permet de construire, à la limite, un hôtel de 500 chambres, si Hydro-Québec ne considère que la seule maison alors qu'en réalité, la ligne, elle, empêche dorénavant de construire, par exemple, une activité récréative, ça fait une différence dans l'évaluation des impacts sur le milieu.

3465

Donc, la question, c'est comment on pondère ça. C'est-à-dire, qu'est-ce qu'il y a actuellement sur le sol - donc, la caractérisation de l'utilisation du sol existante - mais également l'autre volet qui est le potentiel ou... Qu'est-ce qu'on peut faire d'un terrain qui est quand même

3470 une chose... Pour le propriétaire, habituellement, le zonage est très important par rapport à la valeur ou à l'estime qu'il porte à sa propriété.

LE PRÉSIDENT :

3475

Monsieur Riva.

MME CONSTANCE LABEL :

3480

Par où je commence? L'évaluation des impacts, c'est fait sur ce qu'on observe actuellement sur le territoire. La question du zonage est une question de ce que, justement, quelqu'un peut faire avec sa propriété. C'est hypothétique dans le temps. Alors la façon pour nous d'en tenir compte, c'est de travailler avec des projets concrets.

3485

Lors de nos discussions avec les MRC ou avec les municipalités et les propriétaires, lorsque les gens avaient envisagé des projets sur leur propriété, on le prend en compte. Mais un citoyen qui a une résidence, même si son terrain est situé dans une zone où il peut ériger un hôtel de 500 chambres, s'il n'a pas l'idée d'en faire un hôtel de 500 chambres, nous, on va évaluer l'impact de la ligne par rapport à une résidence et non par rapport à un hôtel ou à une

3490 possibilité de faire un hôtel de 500 chambres. A moins que le projet soit concret, soit déposé à la Municipalité, soit connu de la MRC, des choses comme ça, là, on va évaluer autrement l'impact de la ligne.

3495

On a, par exemple, dans notre zone d'étude, des secteurs où on a des projets de développement. Ces projets-là étaient connus, le lotissement est fait dans ces secteurs-là, et ça devient très concret sur le territoire.

LE PRÉSIDENT :

3500

Comme vous disiez cet après-midi, c'est toujours en fonction des informations qui vous sont livrées par des organismes comme les MRC, les municipalités, donc, ça inclut les projets actuellement déposés.

3505

MME CONSTANCE LABEL :

Les projets actuels. Et aussi, lorsqu'il s'agit de propriétaires touchés, si ces gens-là ont des projets concrets entre les mains et qu'ils en font part aux gens des propriétés immobilières, qu'ils discutent avec eux, ce sera pris en considération aussi.

3510

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3515

Monsieur Boulianne.

M. SYLVAIN BOULIANNE :

3520

Ça répond à ma question.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

3525

J'invite maintenant M. Jean-Marie Morin. Re-bonsoir, monsieur Morin.

M. JEAN-MARIE MORIN :

3530

Re-bonsoir. Une question technique pour faire changement. Le poste de Madawaska dont j'ai eu le schéma (..) tantôt, dans quelle mesure peut-il être modulé, dans quelle mesure peut-on contrôler la puissance qui traverse le poste?

LE PRÉSIDENT :

3535

Monsieur Riva? Monsieur Fortin.

M. SERGE FORTIN :

3540 Dans quelle mesure... Pourriez-vous préciser? S'il y a une demande d'échanger, on ouvre la valve dans un sens ou dans l'autre. Je ne saisis pas les nuances de la question.

LE PRÉSIDENT :

3545 Je suis mal placé pour vous les faire.

Monsieur Morin, pouvez-vous préciser davantage.

M. JEAN-MARIE MORIN :

3550 Un exemple où le réseau du Nouveau-Brunswick serait légèrement surchargé ou la capacité des génératrices ne serait pas adéquate pour maintenir la charge dans le cas, disons, d'une vague de froid, dans quelle mesure peut-on moduler l'énergie qui transite par le poste. Parce qu'un poste comme ça, ç'a une différence entre une connexion solide synchrone. Quand
3555 il y a une connexion synchrone, à ce moment-là, c'est deux couteaux qui ferment, puis c'est la totalité du réseau qui est disponible à l'autre réseau, avec des conséquences qui peuvent être funestes des fois.

3560 Mais dans le cas d'une interconnexion de ce type-là, on peut moduler la quantité d'énergie qui transite à travers le poste, puis je veux savoir si c'est le cas pour Madawaska et dans quelle mesure approximativement.

LE PRÉSIDENT :

3565 Monsieur Fortin.

3570 **M. SERGE FORTIN :**

Lorsqu'il y a une demande d'un côté ou de l'autre et que l'entité peut livrer, il y a des actions, des commandes ou télécommandes appliquées qui font que la puissance va être augmentée ou baissée. Je ne sais pas si ça répond? C'est sur appel, puis il y a des mécanismes qui sont mis en cause pour augmenter la livraison ou la baisser. C'est ce genre d'action-
3575 là.

LE PRÉSIDENT :

3580 Monsieur Morin.

M. JEAN-MARIE MORIN :

Ça répond partiellement à ma question, oui. La question était si vous pouviez moduler
3585 la charge qui transite, ça, ça répond partiellement à ma question, puis l'autre partie de la question c'était dans quelle mesure? Est-ce que c'est gouverné par disons le maximum ça serait la capacité du poste? Les besoins du réseau acheteur ou les disponibilités du réseau vendeur, par exemple.

3590 **M. SERGE FORTIN :**

C'est limité par la capacité de l'installation. Si vous avez, par exemple, une valve avec un tuyau une demie, vous ne pouvez pas passer plus que ce que le tuyau permet. Donc, la capacité, par exemple, de Madawaska est de l'ordre de 350 MW, donc, c'est ce genre de
3595 limite-là que je peux avoir. Ça fait que, même si la demande de l'autre côté est plus forte, je ne peux pas livrer plus que ce que l'installation permet; par contre, je peux livrer moins, et inversement.

3600

M. JEAN-MARIE MORIN :

3605 Deuxième question. Dans le cas de la même vague de froid où la génération locale du Nouveau-Brunswick ne suffit pas, quels sont les délais pour passer, mettons, d'export à import?

LE PRÉSIDENT :

3610 Monsieur Fortin.

M. SERGE FORTIN :

3615 Donc, la question, si je la comprends bien, c'est sujet à une situation normale, tout va bien, j'échange d'un côté, comment ça prend de temps à échanger de l'autre côté, inverser le flot en mégawatts, finalement. Je peux me renseigner. Parce que le réseau doit tolérer certaines rampes de... Je ne peux pas changer la puissance sur un réseau, il y a une rampe... une pente à respecter, un genre de 3 000 MW par heure, par exemple.

3620 Typiquement, l'hiver, le réseau doit supporter des augmentations, des croissances de charges, donc, quand la puissance monte sur mon réseau, j'ai plusieurs manoeuvres à faire, ça fait qu'il y a quand même un niveau minimal, une pente... un rythme de croissance qui est fonction de ce que le réseau me permet. Donc, dans ce cas-ci, si je veux arrêter 1 250 MW dans un sens et l'inverser, je fais un changement de 2 500 MW sur le réseau. C'est beaucoup
3625 de mégawatts, il y a beaucoup d'équipements à manoeuvrer partout. Donc, de mémoire, on est capable de faire varier le réseau de 3 000 MW par heure, donc, je dirais environ une heure.

LE PRÉSIDENT :

3630 Comme ordre de grandeur?

M. SERGE FORTIN :

3635

Comme ordre de grandeur.

M. JEAN-MARIE MORIN :

3640

Si j'ai bien compris votre réponse, ça dépend de la stabilité des deux réseaux, le taux de variation d'énergie qui transite?

M. JEAN RIVA :

3645

Non. La stabilité des deux réseaux doit être assurée dans un mode normal pour qu'un convertisseur fonctionne. La question est de savoir, toujours dans un mode normal où on a une liaison en courant continu puis qu'on a une liaison qui permet à ce moment-là de ne pas fonctionner en synchronisme, c'est que si je veux inverser...

3650

A un moment donné, bon, il est 3 h 00 de l'après-midi, le Nouveau-Brunswick dit «je n'ai plus besoin d'énergie mais je peux t'en transiter», il y a un rythme à respecter pour faire la variation qui est en fonction aussi du convertisseur, c'est-à-dire que, lui, il doit y aller par palier, puis ça, c'est indépendant des conditions du réseau. C'est-à-dire que s'ils nous disent «je n'ai plus besoin des 500 MW mais je suis prêt à t'en livrer 500 MW», il faut que je voie si, moi, j'en ai besoin. Mais juste d'un point de vue mécanique... pas d'un point de vue mécanique, d'un point de vue électrique, il y a les paliers de la valve à respecter dans la transition des puissances.

3655

LE PRÉSIDENT :

3660

Monsieur Morin.

M. JEAN-MARIE MORIN :

3665

C'est tout, merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

3670 J'aurais une petite précision pour Hydro-Québec. C'est que vous avez parlé d'une capacité maximale du poste de 300 MW, puis ensuite, vous avez parlé d'un transit de 3 000 MW.

M. JEAN RIVA :

3675 Oui. C'est parce qu'on est parti du cas Madawaska puis on est allé au cas Outaouais. Comme ça, dans l'hémisphère de M. Fortin a passé dans l'hémisphère droit. Mais, en réalité, ce qu'on parlait au départ, c'était de Madawaska; la puissance de Madawaska, c'était de 350 MW, donc, on a essayé d'illustrer les paliers. Puis là, pour illustrer les paliers, il est allé à Outaouais, parce qu'il connaît un peu mieux les paliers d'Outaouais qu'il connaît ceux de Madawaska.

3680 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon de passer d'un hémisphère à l'autre. Il y en a qui appellent ça un remue-méninges.

3685 Merci, monsieur Morin.

M. JEAN-MARIE MORIN :

3690 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3695 Monsieur Jacques Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

3700 Monsieur le président, vous serez probablement soulagé d'apprendre que j'en suis à mes deux dernières questions pour ce soir.

LE PRÉSIDENT :

3705 Qui va être soulagé?

M. JACQUES RUELLAND :

Je dis **vous** ou l'assemblée.

3710

LE PRÉSIDENT :

Ah, nous autres, on est ici, vous savez, on peut continuer, pas de problème.

3715

M. JACQUES RUELLAND :

Je voudrais enchaîner sur la question des coûts des équipements, postérieurs au verglas. On a établi que la ligne Grand-Brûlé, le segment 230 entre l'Ontario et le poste Outaouais, je présume, le poste aussi, ne sont pas des dépenses auxquelles on affecte un critère de rentabilité.

3720

Est-ce qu'on a soustrait tous les équipements dont on planifie l'implantation à la suite du verglas, c'est-à-dire les quatre boucles - le poste de conversion, en d'autres mots, le milliard, grosso modo, de dollars d'investissement suivant le verglas - est-ce que tous ces projets-là sont soustraits au critère de rentabilité, et, si oui, comment sont imputés ces coûts... à qui sont imputés ces coûts?

3725

3730

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva.

M. JEAN RIVA :

3735

Premier volet de la question, la réponse est oui. C'est-à-dire qu'au lendemain du verglas de 1998, on a fait l'évaluation des solutions à apporter, on a soumis ça à M. Caillé, on a dit «ça coûte tant», et M. Caillé a dit «c'est beau». A qui c'est imputé? C'est déduit sur la marge de profit éventuelle, j'imagine, d'Hydro-Québec. Étant donné que M. Caillé a déjà dit qu'il n'y avait pas de hausse de tarifs pour les x prochaines années, le coût de la facture n'est pas refilé à notre clientèle.

3740

LE PRÉSIDENT :

3745

Monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

3750

Monsieur le président, sans entrer dans le domaine de la Régie, disons, les coûts de transport - pour simplifier les choses - est-ce que la totalité des coûts inhérents au transport, aux équipements de transport, sont traités par la Régie ou s'il y en a une partie qui va être exclue de la juridiction de la Régie et directement imputée dans les coûts d'immobilisation? En d'autres mots, est-ce que ces coûts-là vont faire partie de l'établissement d'un tarif timbre-poste éventuellement?

3755

LE PRÉSIDENT :

Rapidement.

3760

M. JEAN RIVA :

M. Fortin.

3765

M. SERGE FORTIN :

Elles feront partie éventuellement du tarif timbre-poste. Le projet de loi 116 définit les actifs de transport, cette définition-là correspond au projet de renforcement d'après le verglas. Ces projets ayant déjà été approuvés, nous considérons qu'ils seront partie prenante du coût de transport intégré au tarif timbre-poste.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

Une brève dernière question qui porte sur le plan stratégique de l'Hydro, le virage commercial, l'ouverture des marchés qui a des incidences directes sur les infrastructures, sur le transit d'électricité, sur les équipements qui sont mis en place, comme le poste de conversion, et Grand-Brûlé-Vignan aussi, comme on l'a vu aujourd'hui.

Est-ce que Hydro, et particulièrement le gouvernement par le biais du ministère des Ressources naturelles, pourrait nous déposer les décrets ou les actes législatifs qui ont légitimé ou autorisé ce virage-là de la part de la société d'État. A quel moment est-ce que cette décision-là a été prise et comment est-ce qu'elle a été autorisée, soit par décret, ou par des textes législatifs, ou des règlements, ou des décisions du conseil des ministres, et est-ce qu'on peut avoir les documents en question qui supportent ce virage-là.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva.

M. JEAN RIVA :

Monsieur le président, est-ce qu'on pourrait demander de poser la question?

LE PRÉSIDENT :

3800 Vous êtes en train de prendre une habitude, vous savez. On va peut-être revenir en complément, de toute façon.

Monsieur Nazon, est-ce que vous avez trouvé l'information? Si j'avais regardé à gauche, j'aurais vu que vous étiez en train de chercher.

3805

M. PHILIPPE NAZON :

Je m'attendais à la question. Oui, monsieur le président, en fait, le plan stratégique d'Hydro-Québec a été analysé, donc, par le ministère, et le ministre a soumis une recommandation au conseil des ministres. Le plan stratégique a été adopté le 13 septembre 2000 sous le numéro 1090-2000. Je pourrai déposer le décret qui adopte le plan stratégique dont fait partie le virage commercial d'Hydro-Québec.

3810

LE PRÉSIDENT :

3815

Très bien.

M. JACQUES RUELLAND :

3820

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3825

Monsieur Ruelland, merci beaucoup.

3830

La Commission va prendre une pause, mais j'aimerais inviter tout le monde de l'assistance... On regarde le nombre de questions. Ce serait important, pendant la pause, que vous alliez vérifier avec l'agente d'information, Mme Bourdages, et lui indiquer s'il vous reste beaucoup, peu ou énormément de questions, tout simplement. Parce qu'à l'entrée, dès qu'on recommence, on va peut-être vous indiquer une fermeture de registre qui serait peut-être un peu plus tard pour essayer de passer les questions.

On vous indique également que la Commission aimerait se réserver un peu de temps, quelques minutes, pour revenir en complément à certaines questions que vous avez suscitées ce soir. Merci beaucoup.

3835

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

3840

Nous abordons le sprint final de la cinquième séance à Huberdeau, en vous indiquant que le registre d'inscriptions est maintenant clos, c'est-à-dire que nous allons terminer ce registre et se réserver, tel qu'on vous l'a dit, quelques minutes pour compléter du questionnement antérieur de la part de la Commission.

3845

J'inviterais une dernière participante, madame Danièle Hébert. Bonsoir, madame.

MME DANIELE HÉBERT :

3850

Bonsoir. Il y a une question qu'on n'a pas abordée assez à mon goût, c'est la question du bruit que feront les lignes. Dans l'éventualité où le gouvernement accorderait la permission de faire le projet, chez nous par exemple, on se retrouverait, il y a un corridor de 600 mètres, la ligne passerait au milieu. D'un côté, à 300 mètres, il y a une falaise rocheuse, de l'autre côté, il y a notre maison. Ce qui veut dire que le bruit serait réverbéré sur la falaise, je me demandais quel degré de bruit, quel calcul de bruit on fait à ce moment-là, quand il y a du temps brumeux puis tout ça, là, s'il y a des mesures d'atténuation de prévues, vous avez des mesures d'atténuation pour plusieurs affaires, sinon est-ce qu'il existe des moyens d'avoir une compensation monétaire parce que même si la ligne n'est pas chez nous, j'imagine que cette question-là est superflue parce qu'on sait que c'est non, ils l'ont dit souvent.

3855

3860

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Riva, qu'en est-il?

3865

M. JEAN RIVA :

Pour les niveaux de bruit, on les a, on peut les sortir. Pour la compensation monétaire, madame, c'est non. Pour les mesures d'atténuation dans le cas d'une ligne, il n'y en a pas de prévu.

3870

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi les niveaux de bruit qui sont prévus?

3875 **M. JEAN RIVA :**

C'est ce qu'on va essayer de vous illustrer avec l'acétate qui suit.

3880 **LE PRÉSIDENT :**

La figure que vous aviez dans l'étude d'impact.

3885 **M. JEAN RIVA :**

On va recourir aux acétates, il semble que le canon ne fonctionne pas. Aussi au niveau du bruit...

3890 **LE PRÉSIDENT :**

C'est une panne de lumière ou une panne de mécanique?

3895 **M. JEAN RIVA :**

Aussi à titre indicatif, monsieur le président, la semaine prochaine nous devrions avoir un spécialiste du bruit avec nous.

3900 **LE PRÉSIDENT :**

Mais quand même, voulez-vous nous fournir des éléments d'informations? Il y en a déjà dans les documents, peut-être y référer, les donner, et il y aura possibilité toujours de revenir auprès de vous dans d'autres séances ailleurs.

3905

MME CONSTANCE LeBEL :

3910 Ce qu'on a ici, c'est le bruit anticipé d'une ligne à 315 kV. Comme on peut le voir, en temps normal, le bruit va varier de 22 dB(A) à à peu près 27 dB(A) et effectivement, lorsqu'il y a des conditions de pluie, le niveau de bruit peut monter jusqu'à 42 dB(A) à la limite de l'emprise. On voit que le niveau de bruit s'abaisse légèrement selon la distance à laquelle on est par rapport au centre de la ligne.

3915 On peut peut-être donner une idée de ce que représente 20 - 25 dB(A) par rapport à des appareils ou des conditions qu'on connaît un peu plus. Par exemple, un congélateur émet entre

38 et 45 dB(A); un réfrigérateur peut varier d'un peu plus de 30 jusqu'à 50 dB(A), alors comme on voit, la plupart des appareils qu'on utilise chez nous ou dans nos maisons émettent davantage de bruit qu'une ligne électrique.

3920 **MME DANIELE HÉBERT :**

Est-ce qu'on peut présumer s'il y a une falaise d'un côté que le bruit est multiplié par deux?

3925 **LE PRÉSIDENT :**

Êtes-vous en mesure de nous parler de l'effet réverbération du bruit dans certains cas où il y a des falaises?

3930 **M. JEAN RIVA :**

On ne peut pas faire un grand bout là-dessus sans le spécialiste, mais les discours que j'ai retenus de séances antérieures, les bruits ne sont pas nécessairement cumulatifs, ça prend une certaine condition très spéciale pour qu'ils soient cumulatifs.

3935

LE PRÉSIDENT :

Sur ce point-là, nous allons aller auprès du ministère de l'Environnement, bien que vous n'avez pas, monsieur Valiquette, un collègue sur la question du bruit, compte tenu que vous

3940 avez déjà été dans un certain nombre de dossiers, êtes-vous en mesure de nous donner quelques indications par rapport à l'effet réverbération, à l'effet cumulatif du bruit?

M. LUC VALIQUETTE :

3945

Vous voulez dire si on ajoute une ligne à d'autres lignes?

LE PRÉSIDENT :

3950

Quand on rajoute une source de bruit par une source existante, est-ce qu'on additionne ou...

MME DANIELE HÉBERT :

3955

C'est la falaise d'un côté...

M. LUC VALIQUETTE :

3960 Oui, je peux vous donner des indications sur ce point-là. Si on amplifie une source sonore deux fois disons, alors une ligne, on en rajoute une deuxième, on va avoir un niveau d'augmentation du bruit, si on a doublé l'intensité de la source d'émission, le niveau de bruit va s'élever de 3 décibels à peu près.

LE PRÉSIDENT :

3965 Maintenant, je ramène votre question. La question de madame Hébert c'était par rapport à un effet d'une falaise, l'effet réverbération, est-ce que vous avez des informations de ça?

3970 **M. LUC VALIQUETTE :**

Non, ça, j'ai pas d'information, comme un effet écho où là ça prendrait un spécialiste qui regarde une situation bien particulière.

3975 **MME DANIELE HÉBERT :**

Ou bien on le verrait sur le fond.

LE PRÉSIDENT :

3980 Est-ce qu'il serait possible, auprès de votre ministère, de vérifier et de déposer cette information-là pour le bénéfice de madame?

M. LUC VALIQUETTE :

3985 Oui, certainement, on peut vérifier ça et le déposer.

3990 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Madame Hébert?

MME DANIELE HÉBERT :

3995 D'accord, il y a une dernière question que je me posais. Vous parlez pour faire le zonage sur les cartes puis décider des zonages, vous aviez pris des photos aériennes. Je me demandais vous avez pris des photos aériennes qui dataient de quand; est-ce que vous le savez?

4000 **MME CONSTANCE LeBEL :**

1995.

4005 **MME DANIELE HÉBERT :**

O.K. Parce qu'il demeure une question. Chez nous, c'est une forêt avec des arbres de 30 - 40 - 50 pieds puis la majorité des 37 acres sont ici sur le zonage «peuplement en régénération ou friche "arbusive", coupe totale». C'est une forêt. Je me demandais, quand on a acheté il y a vingt ans, c'était un ancien pâturage; à ce moment-là, vu d'une photo aérienne, ça pouvait avoir l'air plus dégagé, je me demandais si c'était pas ça qui s'était passé, que c'était des vieilles photos, c'est pour ça que l'étang de pêche de monsieur Pyane n'était pas creusé à ce moment-là, c'est pour ça qu'on ne le verrait pas, c'est pour ça qu'il y aurait beaucoup de choses sur lesquelles on se pose des questions quand on connaît le territoire puis qu'on regarde la carte.

4015

M. JEAN RIVA :

La base de l'inventaire c'est la photo aérienne mais par la suite il y a un inventaire qui est fait au niveau du terrain pour compléter les informations. Quand on dispose de photos très récentes, il y a peut-être moins d'interventions au terrain mais effectivement, quand nos photos datent de quatre ou cinq ans, nous allons actualiser les inventaires qu'on obtient par la photo aérienne.

4020

4025 **MME DANIELE HÉBERT :**

Je ne pense pas que nos arbres aient poussé de 40 pieds en cinq ans.

4025

LE PRÉSIDENT :

4030

Madame Hébert?

MME DANIELE HÉBERT :

Je vous remercie.

4035

LE PRÉSIDENT :

C'est terminé?

4040 **MME DANIELE HÉBERT :**

C'est terminé.

LE PRÉSIDENT :

4045

Très bien. Vous savez, madame Hébert, que nous avons une tradition dans certaines occasions que la dernière participante a une question bonus; vous ne la prenez pas?

MME DANIELE HÉBERT :

4050

Ah! Bien oui. O.K. Une question bonus. Vous avez parlé de percolation de toutes sortes de sols. Ici on sait qu'on a beaucoup de sols argileux. Je me demandais, avec le Garlon ou un autre produit mélangé au kérosène et au "surfactant", ce qui m'inquiète beaucoup parce que les glaises avec les "surfactants", ça a une réaction spéciale. Je me demandais, parce que dans vos mesures de distance de protection, zone de protection, vous n'avez pas abordé ces sols-là. Est-ce que vous avez des informations sur ça?

4055

LE PRÉSIDENT :

4060

Madame LeBel.

MME CONSTANCE LeBEL :

4065

Les informations, que nous a donné l'étude géomorphologique qu'on a faite dans le secteur ici, nous disent qu'on se retrouve principalement en présence de "till" sur roc ou de "till" mince sur roc, ce qui est considéré comme un sol imperméable, mais je ne peux pas aller plus loin dans l'évaluation de la réaction de ce sol-là avec le kérosène.

MME CONSTANCE LeBEL :

4070

Surtout les "surfactants".

LE PRÉSIDENT :

4075

Très bien. Merci, madame.

MME DANIELE HÉBERT :

4080

Merci.

MME CONSTANCE LeBEL :

4085

Je peux peut-être apporter, si on me le permet,...

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait.

4090

MME CONSTANCE LeBEL :

4095

...une précision concernant la remarque de madame sur la forêt en régénération ou quoi que ce soit. Lorsqu'on cartographie tout ce qui est peuplement boisé, on utilise aussi comme outil les cartes écoforestières produites par Forêts, et on applique aussi la méthode forestière d'Hydro-Québec et un peuplement jeune peut entrer dans une catégorie effectivement qu'on a appelée, un regroupement qui comprend des forêts jeunes ou des peuplements en régénération, mais ça ne veut pas dire qu'on considère que les arbres ont 3 pieds pour autant, c'est tout simplement une façon de discriminer des peuplements âgés de peuplements plus jeunes.

4100

LE PRÉSIDENT :

4105

En tout début de soirée, un des premiers participants avait mentionné la question des milieux sensibles en référence à la MRC. La Commission aimerait savoir, de la part de la MRC, vous avez déposé hier des extraits du schéma d'aménagement, votre nouveau schéma d'aménagement presque tout chaud, la première interrogation de la Commission, bien qu'on n'ait pas la carte avec nous, concernant la partie où passerait le tracé, tel que déposé dans sa dernière version optimisée. Certains secteurs d'affectation du sol sont désignés «affectation forestière de conservation». Dans le cadre de cette affectation particulière-là, spécifique, est-ce que vous croyez ou vous considérez qu'un projet de ligne électrique est compatible?

4110

4115

M. RICHARD MORIN :

4120

Pas nécessairement, parce que je pense que les schémas, en tout cas, sans faire un cours sur les schémas d'aménagement, les schémas d'aménagement c'est des instruments qui déterminent les grandes affectations du territoire, c'est pas nécessairement uniquement par le contrôle des usages, c'est pas nécessairement des instruments qui servent à planifier une ligne électrique. Ça peut être des instruments qui nous permettent de prendre des positions et éventuellement considérer le bien-fondé d'une localisation ou pas, mais c'est un élément considéré. Également, avec les affectations, il y a tous les objectifs au niveau de la protection des paysages des milieux naturels.

4125

4130

Pour répondre plus directement à votre question au niveau de ce secteur-là, pour nous, les affectations les plus sensibles au passage d'une ligne, c'est les affectations résidentielles des récréations. Et en second lieu viennent également les affectations forestières de conservation. Dans le secteur, les affectations forestières de conservation identifient surtout des grandes zones boisées, principalement des terres publiques et il y a également des terres

4135 privées. Les mesures qu'on a prises, nous, notamment dans le secteur, par exemple, d'Amherst, c'est que les usages principaux autorisés c'est les résidences, puis on a précisé qu'on exige des grands terrains, par exemple, des superficies d'un hectare par terrain, pour tenir les densités très basses et tenir une couverture forestière maximale.

4140 Bon, j'expliquais au niveau des zones maintenant résidentielles de récréation, qu'on retrouve notamment dans le secteur du Lac à la Loure et du secteur du Chemin Vendée, l'orientation pour nous c'est la villégiature dans ces secteurs-là. Ça, ça veut dire qu'au niveau des usages plus lourds, comme les sites d'extraction, les usages industriels, les usages commerciaux, c'est des usages qu'on considère qui ne sont pas compatibles pour ces secteurs-là parce que notamment, par exemple, dans le secteur du Lac à la Loure, c'est un secteur de villégiature. Dans le secteur du Chemin Vendée, ça correspond à un corridor touristique, nous autres, à notre échelle régionale. C'est un corridor qui donne accès, si on veut, à environ 4 000
4145 villégiateurs durant la saison estivale. Donc, pour nous, au même titre que le secteur du Lac à la Loure, c'est des chemins d'accès qui sont importants.

LE PRÉSIDENT :

4150 Très bien. Vous venez de mentionner justement la protection au niveau de la faune d'un certain type d'habitat, les milieux sensibles, si on prend ceux au niveau de la faune, je m'adresse à la représentante de la Société de la faune et des parcs du Québec, madame Nadon, vous avez examiné le dernier projet qui a été présenté fin septembre d'optimisation du tracé pour le secteur qui a été largement discuté depuis quelques jours ici entre le Lac à la
4155 Loure et le Lac Maillé. Est-ce que pour vous, c'est un secteur, et je réfère à une lettre de quelqu'un de votre société, je pense, la Direction régionale j'imagine, est-ce que pour vous, ce corridor-là, votre analyse fait en sorte que vous concluez qu'il n'y a pas de secteurs ou de milieux sensibles sur le plan faunique?

4160 **MME LOUISE NADON :**

Je ne pourrais pas dire ça. Les milieux sensibles, c'est tous les milieux humides, les cours d'eau, parce qu'on ne peut pas déplacer, en général, les espèces qui s'y trouvent. Donc, les espèces ne peuvent pas se déplacer, jusqu'à un certain point. Il y a certains obstacles qui
4165 pourraient les empêcher de se déplacer advenant justement un déboisement.

LE PRÉSIDENT :

4170 Mais à ce moment-là, comment doit-on interpréter la lettre où, à sa lecture, un lecteur raisonnable devrait conclure que c'est une approbation du projet présenté, tel qu'il a été présenté, je vous parle de la lettre de FAPAQ. Comment l'interpréter à ce moment-là? Est-ce que ça requiert de votre part une analyse de deuxième, une deuxième vue, une deuxième analyse du tracé pour aller plus en profondeur ou si ça a été un examen macro qui a été fait?

4175 **MME LOUISE NADON :**

4180 Macro. Je pourrais pas dire que ça a été finement, c'est pas allé à un examen finement
parce qu'on n'avait pratiquement pas d'informations sans ce secteur-là. Évidemment les
citoyens du Lac à la Loutre nous ont fait part de leurs préoccupations et puis on avait des
4185 données qui étaient colligées dans des dossiers, on savait qu'il y avait des recrutements de
salmonidés dans les ruisseaux, donc évidemment le bassin versant du Lac à la Loutre, on ne
connaît pas les ruisseaux, on ne connaît pas les sites spécifiques pour les frayères, les
salmonidés, donc c'est sûr que ça exige à ce moment-là des inventaires pour le spécifier. C'est
pour cette raison-là, quand on doit analyser un secteur en particulier, il faut faire des inventaires,
4185 puis malheureusement il nous manque des informations pour dire: oui, ce secteur-là est moins
sensible qu'un autre. Donc, globalement, c'est une analyse globale qu'on a faite.

LE PRÉSIDENT :

4190 C'est clair. Une dernière de la Commission de la part de ma collègue, madame Sylvie
Girard.

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

4195 Oui, j'aurais une question pour Hydro-Québec. Pour la question, j'aurais besoin peut-
être que vous nous montriez le visuel dans le dernier document déposé concernant le Lac à la
Loutre versus le Lac Maillé.

4200 Nous allons prendre, une à une, les simulations visuelles que vous avez faites dans ce
secteur-là. J'aimerais un peu que vous m'expliquiez quelles sont les données utilisées pour la
simulation visuelle, c'est-à-dire la distance entre le point de prise de vue, j'imagine qui est au
coin, et la distance de la ligne, alors si vous voulez m'expliquer un peu d'abord ce que vous
avez comme données.

4205 **MME CONSTANCE LeBEL :**

4210 Alors, si on regarde la photo ici, il s'agit d'une photo prise à l'extrémité nord du Lac à la
Loutre et on simule une vue sur le tracé initialement proposé par Hydro-Québec avant de faire
l'optimisation. Les données dont on se sert évidemment, c'est la position de l'observateur à cet
endroit-là, l'élévation de l'observateur, l'emplacement des structures, on travaille avec les
responsables au niveau technique pour localiser les structures et au niveau topographique à
quelle hauteur aussi, à quelle élévation sera la structure et quelle sera la hauteur du pylône à cet
endroit-là. La distance entre l'observateur et la ligne, alors ce sont les éléments dont on se sert
pour faire une simulation comme celle-ci.

4215 **MME SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Donc, sur cette simulation, quelle est la distance entre l'observateur et la ligne?

4220 **MME CONSTANCE LeBEL :**

Je ne l'ai pas par coeur, c'est à peu près 400 mètres. C'est plus que ça... C'est environ 800 mètres.

4225 **MME SYLVIE GIRARD, commissaire :**

800 mètres?

4230 **MME CONSTANCE LeBEL :**

Oui.

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

4235 Et la hauteur des pylônes utilisés? C'est bien le type de pylônes qui seraient utilisés sur la ligne à cet endroit-là précisément?

MME CONSTANCE LeBEL :

4240 Oui.

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

Et la hauteur du pylône à cet endroit-là précisément?

4245

MME CONSTANCE LeBEL :

Je ne peux pas dire quelle est la hauteur précise, je l'ai dans les données...

4250 **MME SYLVIE GIRARD, commissaire :**

C'est un pylône de 54 mètres, 51 mètres ou 40 mètres ou...

MME CONSTANCE LeBEL :

4255

Ça doit tourner autour de 51 mètres, si vous avez besoin de la hauteur exacte, on peut retrouver la hauteur qu'on a simulé.

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

4260

Je verrai pour voir si on a besoin de la hauteur exacte mais j'apprécierais, en tout cas, monsieur, vous n'avez pas la hauteur exacte?

M. CLAUDE HUET :

4265

C'est moi qui ai participé au positionnement des pylônes. Je n'ai pas la hauteur avec moi aujourd'hui mais ce que je peux vous dire c'est qu'on a placé les pylônes en fonction de minimiser le plus possible avec le relief de terrain qu'on avait ici. Fait que les pylônes risquent d'avoir une hauteur qui varie entre 47 et 55 mètres, 58 mètres, comme on le fait sur une ligne normale.

4270

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

Et le visuel qu'on a, la vue qu'on a actuellement de la ligne, la ligne est en terrain plat derrière la montagne ou est sur une montagne?

4275

M. CLAUDE HUET :

On arrive dans un creux, je pense qu'on vient de descendre la montagne puis on s'apprête à remonter un petit peu.

4280

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

Alors, ça, si je comprends bien, c'était la première variante, il y a une optimisation qui a été faite pour aller plus loin, on a dit à peu près 1,5 kilomètre du lac. On était à 800 mètres et là on va passer à 700 mètres plus loin. Est-ce qu'on peut voir la deuxième photo?

4285

MME CONSTANCE LeBEL :

La photo qui vient après, c'est la photo de la ligne modifiée vue du Lac Maillé. Je peux, si vous le désirez, sortir... C'est sûr que c'est encore du Lac à la Loutre...

4290

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

Je voudrais voir du Lac à la Loutre avec l'optimisation que vous avez faite.

4295

MME CONSTANCE LeBEL :

D'accord. Je vais aller chercher la diapositive.

4300

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

Et après ça, on fera celle du Lac Maillé.

4305

MME CONSTANCE LeBEL :

4310 ... la simulation ou vue du Lac à la Loutre par rapport au tracé initial, si maintenant on regarde le tracé modifié, on le voit apparaître ici, la vue qu'on aurait du même point sur la rive du Lac à la Loutre, vue qu'on aurait sur la ligne, bien, on voit qu'on ne voit plus la ligne.

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

4315 Plus du tout ou...

MME CONSTANCE LeBEL :

4320 Plus du tout. Ce n'est pas un pylône, c'est un arbre qui dépasse. Ça, c'est pas une structure, ici, ils sont trop rapprochés. La prochaine structure, elle est derrière le talus ici.

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

Maintenant, j'aimerais voir le visuel du Lac Maillé avec la nouvelle optimisation.

4325 **MME CONSTANCE LeBEL :**

La première diapositive qui vient, c'est le Lac Maillé avec évidemment le tracé qui était initialement du côté du Lac à la Loutre...

4330 **MME SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Alors, on voit un pylône là-bas?

MME CONSTANCE LeBEL :

4335 ...où on voyait une structure ici. Évidemment, lorsqu'on se rapproche du Lac à la Loutre, les impacts au niveau visuel sont transportés de l'autre côté et on retrouve ici la vue qu'on aurait du Lac Maillé sur l'emprise de la ligne.

4340 **MME SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Alors, je reprends les mêmes données, si on se met du point d'observation, les pylônes sont à quelle distance longitudinale? Peut-être la distance, la hauteur aussi? C'est la même?

4345 **M. CLAUDE HUET :**

La hauteur exacte, je ne l'ai pas avec moi, on pourra peut-être vous la procurer la semaine prochaine.

4350 **MME SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Mais en principe, ce sera la même réponse que pour l'autre, c'est-à-dire il n'y a pas de changement de type de pylônes utilisés.

4355 **M. CLAUDE HUET :**

Non, c'est toujours le même type de pylônes avec une hauteur qui varie entre 47 et 58 mètres.

4360 **MME SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Et la même question que tout à l'heure, les pylônes sont placés en terrain plat, en dénivellation ou sur une montagne ou...

4365

M. CLAUDE HUET :

4370 Dans cet endroit précis, on vient de descendre un endroit assez escarpé, on est dans une descente, on arrive dans le bas, on se rapproche du Chemin Vendée quand on arrive ici, l'autre chemin, Chemin du Lac à la Loutre.

MME CONSTANCE LeBEL :

4375 Et si on regarde la topographie ici, on voit qu'on est dans un secteur élevé et qu'on descend vers le Chemin du Lac à la Loutre, qui est indiqué en orange ici.

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

4380 Donc, la ligne passe dans un secteur plus élevé que le tracé initial, si on compare les deux niveaux de...

MME CONSTANCE LeBEL :

4385 Oui.

M. CLAUDE HUET :

4390 Je pense qu'on ne voit pas exactement la même vue. C'est parce que là, on regarde vers le haut de la montagne avec cette vue-là, puis dans l'autre vue qu'on a vue tantôt du Lac à

la Loutre, on regarde dans l'autre direction, fait qu'on a descendu la montagne ici. Dans les deux endroits, on a à descendre une montagne assez escarpée.

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

4395

Mais si on compare les deux endroits, est-ce qu'il y a un endroit qui est plus en altitude que l'autre pour ce qui est du tracé?

M. CLAUDE HUET :

4400

Je dirais que c'est comparable.

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

4405

Bon. Est-ce que vous avez ma réponse sur la distance? 600 mètres. Donc, on est un petit peu plus près en terme de visualisation. J'avoue que je trouve ça assez différent en terme de perception visuelle, c'est-à-dire les pylônes qui sont là, est-ce qu'ils sont sur le dessus d'une montagne? En observatrice, je trouve que ça me semble être beaucoup plus élevé, on a comme l'impression qu'on a mis la simulation au-dessus de la montagne au lieu de la mettre en

4410

MME CONSTANCE LeBEL :

Parce qu'en fait, la structure qu'on voit ici à droite, elle est dans le secteur ici et le terrain, il y a très peu de dénivellation entre le point d'observation et l'endroit où sera installé le pylône. C'est pour ça qu'on a peut-être l'impression de le voir plus grand.

4415

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

4420

Donc, autrement dit, dans l'autre option, la dénivellation était plus importante. Mon autre question c'est en terme de dénivellation, est-ce que vous aviez un choix mitoyen ou une possibilité mitoyenne ou est-ce que vous avez évalué une possibilité mitoyenne. Parce que c'est évident que c'est beaucoup plus visible en terme de hauteur là qu'à l'autre endroit.

4425

MME CONSTANCE LeBEL :

Est-ce que je peux revenir à une autre diapositive pour vous expliquer?

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

4430

Bien sûr.

MME CONSTANCE LeBEL :

4435 On peut peut-être essayer de revenir un peu au territoire dans lequel on avait à travailler quand on nous a demandé de regarder, d'examiner une alternative qui permettait d'éviter le bassin versant du Lac à la Loutre.

4440 Peut-être pour se resituer un peu, on a la Rivière Rouge qui est ici, le Lac à la Loutre, le Chemin du Lac à la Loutre et le Lac Maillé. Le tracé en bleu ici était le tracé qui était initialement proposé par Hydro-Québec et quand on nous a demandé d'examiner d'autres possibilités de passage dans ce secteur-là, soit pour tenir compte du fait que le Lac à la Loutre était l'approvisionnement en eau potable, il faut tenir compte aussi du fait des impacts visuels qu'on créait dans ce secteur-là.

4445 Bon. On a examiné ce qu'on avait comme territoire ici, évidemment la villégiature est importante autour du Lac à la Loutre et le Chemin du Lac à la Loutre est bien habité, comme on le voit, tout ce qui est en rouge, ce sont des résidences. On retrouvait aussi d'autres utilisations du territoire, comme par exemple une érablière exploitée ici, un élevage de cerfs de Virginie et on retrouve aussi là une topographie qui est quand même très accidentée, on retrouve un sommet important de ce côté-ci, un autre sommet ici, et donc il fallait composer avec tous ces éléments-là du milieu.

4455 On ne souhaite pas évidemment monter sur le sommet des montagnes pour des raisons évidemment d'aspect visuel puis aussi pour des raisons techniques, on a délimité à certains endroits ici des zones de givre. Donc, pour des raisons techniques, on veut éviter ces endroits-là. Donc, on avait comme possibilité de passage des vallées. On souhaite habituellement les utiliser ces vallées-là parce qu'elles permettent de camoufler la ligne, donc on avait la vallée initiale qu'on avait empruntée, il y avait une vallée dans l'axe qui est ici, mais qui allait rejoindre une portion du tracé initial, et il y avait la vallée ici entre ce sommet-ci et ce secteur-ci qui nous permettait un autre passage de la ligne.

4460 Alors, c'est un peu avec tous ces éléments-là qu'on avait à composer et ce qui limitait finalement aussi les options qu'on pouvait envisager de tracer une ligne dans ce secteur-là.

4465

MME SYLVIE GIRARD, commissaire :

4470 Dans le type de visuel qu'on a vu, est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation possibles pour le visuel?

MME CONSTANCE LeBEL :

4475 On ne pourra pas atténuer complètement l'apparence des pylônes. On peut essayer, au cas par cas, quand vient le temps de l'implantation de la ligne, de voir avec le technique s'il y a des possibilités de rabaisser certains pylônes et là il y a des restrictions, peut-être que monsieur Huet peut en parler grandement parce que avec le relief qu'on a ici, ça peut poser certains

4480 problèmes. Lorsqu'on traverse des chemins, des routes, il y a évidemment des bandes de végétation, des écrans de végétation qu'on maintient le long des routes et qui nous permettent de ne pas voir la ligne à proximité. C'est le type de mesure qu'on peut utiliser pour le visuel ou de jouer aussi de façon plus fine sur l'emplacement exact d'un pylône pour éviter certains angles où on l'observe de façon trop brusque ou...

4485 **MME SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Mais à quel moment ça se fait cette décision-là, c'est-à-dire d'atténuer? Qu'est-ce qui fait que vous décidez, à un certain endroit, de dire: on connaît le principe, les routes, les chemins, tout ça, les rivières, mais dans un cas comme celui-là, qu'est-ce qui fait que vous appliquez des mesures d'atténuation? C'est la demande des citoyens ou quand il y a un aspect visuel important, un changement de l'aspect visuel important, automatiquement vous faites une démarche d'atténuation?

4495 **M. JEAN RIVA :**

Dans tous les cas, on essaie d'atténuer les impacts visuels. Donc, généralement, pour atténuer les impacts visuels d'une ligne, c'est effectivement d'utiliser les pylônes les moins haut possible, là où ils créent des impacts visuels mais en respectant nos contraintes techniques. Là où on le peut aussi, on faufile nos lignes, de telle sorte qu'il y ait un écran en arrière. Donc, ça, c'est toujours pris en compte. Alors, dans le cas qui nous préoccupe ici, il y a peut-être encore du «find tuning» à faire mais globalement, si on vous présente une autre simulation après le «find tuning», ça va ressembler à ça.

4500 **MME SYLVIE GIRARD, commissaire :**

4505 Et juste une dernière question, le point d'observation que vous avez sur la carte, c'est parce que je ne le vois pas bien, est-ce qu'il y a des habitations? Autrement dit, qui voit ça?

MME CONSTANCE LeBEL :

4510 Il y a effectivement quelques chalets qui sont situés ici et qui peuvent avoir une vue sur la ligne. Par contre, les chalets qui sont dans le secteur ici ont une vue vers le fond du lac, donc la ligne, si on veut, passe dans leur dos et c'est peut-être plus les gens qui sont installés ici qui ont vue dans ce sens-là ou ont une vue dirigée vers la ligne.

4515 **MME SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Merci.

4520 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons clore cette séance en vous donnant quelques informations. Tout d'abord, je vous rappelle dans un premier temps que la Commission va être ici de nouveau à Huberdeau à compter du 13 novembre au soir, tel qu'annoncé sur l'avis public.

4525 Ce que nous venons faire dans cette étape-là, je pense qu'on l'a dit de nombreuses fois, je le répète encore une fois, c'est vous écouter sur ce que vous pensez du projet, en pour, en contre, et principalement pour quels motifs, quelles sont les raisons. Les raisons que vous aviez, les raisons à partir de l'information qui est apparue lors de ces cinq séances-là, qu'est-ce que vous avez entendu qui, pour vous, fait en sorte que vous avez une position, pour ou contre. On écoute tout le monde. Tout le monde.

4530

Pour vous aider à préparer des mémoires, un mémoire, c'est pas sorcier, dans le fond, c'est ce que vous pensez, on vous dit: essayez de ne pas l'écrire de façon manuscrite, c'est bien apprécié dans certains cas par la Commission, c'est souvent beaucoup moins long à lire et à deviner, pour certains passages, ou sinon en lettres carrées si vous n'avez pas de système de dactylo ou autres.

4535

La Commission, le BAPE fournit dans chacune des commissions un petit guide qui permet, tout simplement, qui vous suggère une façon de faire; c'est-à-dire vous inscrire, votre intérêt, bon, les motifs. C'est une suggestion, c'est pour simplement faciliter la vie de ceux qui pourraient ne pas être à l'aise avec la rédaction d'un mémoire, tout simplement.

4540

Lors de ce passage de la Commission dans un mois, il va avoir une distinction, c'est que la salle c'est la même, on va être de la même façon sauf qu'il n'y aura pas de table de promoteurs et il n'y aura pas non plus de table de personnes ressources. Pour le reste, c'est la même chose. Parce que vous vous adressez à la Commission pour nous dire ce que vous pensez.

4545

Lorsque vous le présentez, parce que vous pouvez le déposer à la Commission, votre mémoire, la Commission va le lire, vous pouvez le déposer et dire: je veux le présenter. Quand vous le présentez, ce qu'on fait c'est qu'on se permet quelques minutes à la fin, des fois ça peut être 30 secondes, des fois c'est un peu plus long, ça dépend de notre compréhension de ce que vous avez écrit.

4550

L'objectif, c'est de comprendre en détails, bien comme il faut, ce que vous voulez exprimer. J'utilise l'exemple des fois, ça peut être parfaitement clair pour vous quand vous l'écrivez, peut-être que quelqu'un d'autre qui le lit voudrait savoir: que voulez-vous dire par telle chose? Ce sont des questions de compréhension uniquement. Ce que vous pensez vous appartient.

4555

Lors de cette séance-là, il y a un droit de rectification qui existe à la fin de chaque séance, ce droit-là permet, c'est principalement utilisé par le promoteur ou par certaines personnes ressources qui sont souvent présentes même s'il n'y a pas une désignation physique à l'avant pour corriger des faits.

4560

4565 Il n'y a pas de possibilité pour ces personnes de modifier votre opinion en disant: vous n'avez pas raison. La seule possibilité, c'est de dire : quand monsieur ou madame dit telle chose, il y a une erreur sur tel élément.

4570 Par exemple, si vous dites : je suis contre et la preuve, ce qui est dit dans le tableau «X» à telle page, un promoteur pourrait nous dire : celui-là a été modifié puisque celui qui a été présenté est différent. C'est ce genre d'information-là qu'il est possible de corriger. Donc, c'est la correction des faits et non de l'opinion. L'opinion c'est ce que vous pensez et c'est ça qu'on veut entendre.

4575 Pour une simple question de logistique de réservation de salle et de déplacement, on vous demande de signaler à la Commission, auprès de madame Boutin, d'ici le 26 octobre, si vous savez que vous allez déposer un mémoire. Donc, on ne vous demande pas que vous l'ayez écrit ou non, on vous dit simplement: moi, c'est sûr, ou dans certains cas, il y a des gens qui se regroupent pour ramasser les idées ensemble. Donc, c'est dire: nous, on va être
4580 1, on va être 3, on va être «X» et on va présenter un mémoire, donc en déposer un et le présenter. Ça nous permet de faciliter la réservation de salle et de séances, tout simplement.

Pour la présentation, on vous demande de nous le déposer quatre jours avant, c'est ce que prévoit le règlement. Le but, une fois que vous l'avez écrit, c'est de nous l'envoyer pour
4585 qu'on puisse le lire. C'est strictement pour faciliter le travail de la Commission pour mieux comprendre votre position, tout simplement.

Cette partie-là, ça nécessite que votre mémoire soit acheminé au BAPE, à une adresse qui peut vous être fournie par les bons soins de madame Bourdages, d'avoir avant le 9
4590 novembre votre mémoire. Le 9 novembre, c'est la date où le rapport, votre mémoire doit être rendu au BAPE pour qu'il soit transmis à la Commission.

Je vous rappelle que les transcriptions du verbatim des cinq séances vont être déposées, elles vont être également ici, à Huberdeau, vont être également sur le site Internet.

4595 Il y a eu cinq séances et le total des gens qui ont participé aux cinq séances est de 264 personnes.

Rapidement, dans un premier temps, même si la première partie de l'audience n'est pas terminée, j'aimerais remercier à la fois le promoteur, monsieur Riva et ses collaborateurs ainsi que toutes les personnes ressources qui sont ici et celles qui sont absentes mais qui ont participé dans les séances antérieures pour leur collaboration aux travaux de la Commission. On remercie rapidement aussi tout le personnel de la Commission qui facilite grandement notre travail et enfin, la Commission voudrait remercier très sincèrement tous ceux qui ont agréé parmi
4600 le public à notre prémisses au début, que ça se fasse dans un climat de respect, tous ceux qui
4605 ont contribué par leurs actions à ce respect-là, la Commission les remercie.

Sur ce, je déclare la fin des séances à Huberdeau, c'est terminé ici, et nous poursuivons à Ripon le 16 octobre. Merci à vous tous.

4610

* * *

4615

Je, soussigné, **BERNARD J. RAVEAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des paroles recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4620

ET J'AI SIGNÉ :

BERNARD J. RAVEAU, s.o.

4625